



S'installer et transmettre en agriculture

Observatoire Hauts-de-France
du renouvellement des générations agricoles

Partie 1
Les installations
en agriculture

Partie 2
Les départs
en agriculture

Partie 3
Le renouvellement
des générations

Le PAIT,
votre interlocuteur privilégié
pour tout projet de cession
ou d'installation agricole.

www.hautsdefrance-pait.fr

Sommaire

04



Objectifs,
cibles,
sources et
construction de
l'observatoire



05



*S'installer
et transmettre
en agriculture*

Porte d'entrée des
porteurs de projet à l'installation,
à l'association et à la transmission
en agriculture

Partie 1

08

Les installations
en agriculture

Analyse quantitative
des installations **09**

Analyse qualitative des installations
bénéficiaires des aides **16**

06



Quelques
définitions

Partie 2

26

Les départs en agriculture

Analyse quantitative des départs **27**

Analyse qualitative du devenir des
exploitations **37**

07



Infographie du
renouvellement
des
générations
en agriculture

Partie 3

38

Le renouvellement
des générations

Analyse quantitative du taux de
renouvellement et du taux de départ **39**

Analyse quantitative du taux
de remplacement **40**



LES OBJECTIFS DE L'OBSERVATOIRE SONT



Observer la dynamique des installations et des départs en agriculture, de manière quantitative et qualitative.



Évaluer le renouvellement des générations en agriculture en Hauts-de-France à différentes échelles.



Éclairer les politiques publiques ou privées œuvrant en faveur du renouvellement des générations en agriculture.



Dresser un panorama précis à la demande sur un territoire, une production.

Pour toute demande, contacter le PAIT des Chambres d'agriculture Hauts-de-France.

CIBLE DE L'OBSERVATOIRE

Toutes les installations en agriculture, bénéficiaires ou non des aides, en Hauts-de-France, entre 2019 et 2022.

Tous les départs en agriculture, pour cause retraite ou non, en Hauts-de-France, entre 2019 et 2022.

L'OBSERVATOIRE EST CONSTRUIT EN 4 PHASES



L'OBSERVATOIRE PORTENT SUR PLUSIEURS TYPES DE DONNÉES COMPLÉMENTAIRES ET DE SOURCES DIFFÉRENTES

MSA Nord-Pas-de-Calais MSA Picardie

Les entrants MSA comme Chefs d'Exploitation, hors transfert entre époux, entre 2019 et 2022.
Les Chefs d'Exploitation sortants MSA, entre 2019 et 2022.

Chambres d'agriculture des Hauts-de-France

Les dossiers de demande d'aide à l'installation (nationale ou régionale) déposés, entre 2019 et 2022, pour chaque département.
Les Déclarations d'Intention de Cessation d'Activité Agricole reçues entre 2019 et 2022.

Initiatives Paysannes

Les dossiers de demande d'aide régionale à l'installation déposés, entre 2019 et 2022, pour chaque département.

DRAAF et Recensement Général Agricole

Les données générales sur la population agricole, entre 2019 et 2022, ainsi que l'étude qualitative sur le devenir des exploitations.

PUBLICATIONS ANTÉRIEURES

Observatoire Hauts-de-France des installations aidées en agriculture entre 2011 et 2021 : disponible sur le site internet du PAIT (www.hautsdefrance-pait.fr)



Le PAIT c'est ...

Accueillir

tous les porteurs de projet à l'installation, à l'association et à la transmission, qu'ils soient demandeurs ou non des aides et quelle que soit l'avancée de leurs réflexions.

Informier

sur les démarches, le rétroplanning, les aides et accompagnements possibles, la réglementation, ... en toute neutralité et confidentialité.

Orienter

vers les structures d'accompagnement, les experts, les administrations, ...

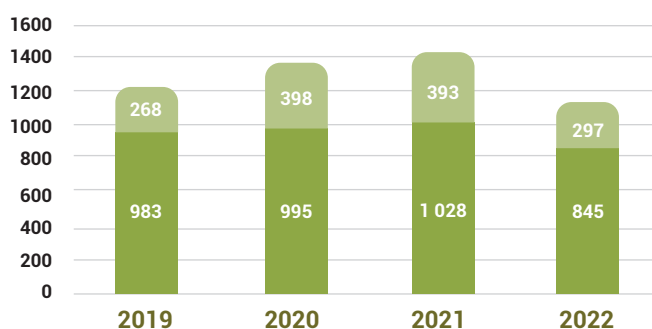
Suivre

les porteurs de projet tout au long de l'installation, de l'association ou de la transmission et après.



Porte d'entrée des porteurs de projet à l'installation, à l'association et à la transmission en agriculture

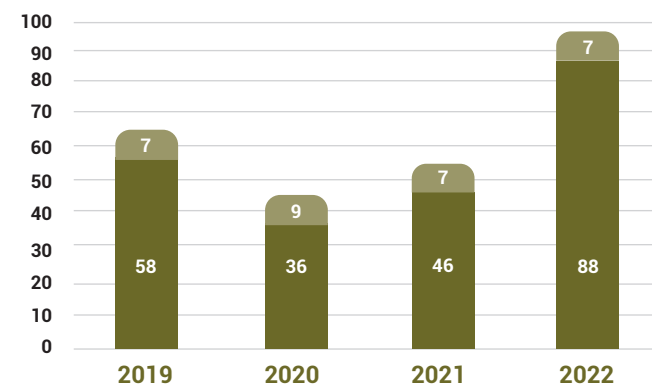
Une moyenne annuelle de 1 300 contacts tracés*.



- Contacts à l'installation
- Contacts à la transmission

* Ce chiffre prend en compte uniquement les contacts tracés, il ne représente donc pas l'ensemble de l'activité réalisée par le PAIT.

Et plus de 64 interventions collectives* en moyenne par an.



- Temps forts à l'installation
- Temps forts à la transmission

* Ce chiffre comprend les interventions extérieures du PAIT : écoles, OPA, comités, événements, ... ainsi que les journées des partenaires du PAIT.

Quelques définitions

Avant de débiter la lecture, il est important de définir quelques notions spécifiques à cet observatoire. Ces dernières permettent de poser le cadre pour que chacune des données soient interprétées à bon escient.

Un **Chef Exploitant** (CE) a un statut social à la MSA de Non-Salarié Agricole (NSA) en activité principale ou secondaire. Ne sont pas compris les agriculteurs ayant le statut de cotisant solidaire.

Est considéré comme une **installation**, toute nouvelle personne immatriculée pour la première fois à la MSA comme CE. Elle peut être **bénéficiaire des aides** lors de l'installation (aides nationales ou aides régionales) ou ne pas avoir sollicité les aides. Cependant, dans cette étude, les installations « **non bénéficiaires des aides** » correspondent à des personnes qui auraient pu prétendre aux aides, au regard de l'âge. Ne sont donc pas compris les transferts entre époux.

Les installations peuvent être réalisées dans :

- **le cadre familial** : avec un lien de parenté avec le/les cédant(s) ou le/les futur(s) associé(s) jusqu'au 3^{ème} degré.
- **Hors du Cadre Familial (HCF)** : aucun lien de parenté ou au delà du 3^{ème} degré avec le/les cédant(s) ou le/les futur(s) associé(s).

Une installation peut être effectuée de différentes manières :

- **par la reprise à un tiers** : c'est-à-dire la reprise partielle ou totale ou l'intégration d'une exploitation HCF.
- **par la création** : c'est-à-dire la création d'un nouveau siège d'exploitation indépendant et non d'un atelier.
- **par la reprise à un tiers et regroupement de l'exploitation familiale** : c'est-à-dire la reprise d'une exploitation partielle ou totale HCF avec la reprise ou l'intégration de l'exploitation familiale au moment de l'installation ou dans les 4 premières années.
- **par la reprise familiale** : c'est-à-dire la reprise partielle ou totale ou l'intégration de l'exploitation familiale.

Les **systèmes de production** identifiés dans l'analyse sont : **polyculture-élevage(s)** ; **polyculture** ; **culture(s) spécialisée(s)** et **élevage(s) spécialisé(s)**. Ils sont définis selon les codes et libellés de la Nomenclature d'Activités Françaises (NAF) déclarés à l'administration par le CE ou les informations issues du dossier de demande d'aide à l'installation.

- **Polyculture-élevage(s)** : exploitations avec cultures de vente, productions fourragères... associées à l'élevage(s).
- **Polyculture** : exploitations en production végétale diversifiée : grandes cultures, légumes de plein champ... Elles peuvent être parfois associées à une/des culture(s) spécialisées(s) (maraîchage, arboriculture, viticulture...)
- **Élevage(s) spécialisé(s)** : exploitations sans cultures de vente et orientées sur un ou plusieurs élevages.
- **Culture(s) spécialisée(s)** : exploitations avec une ou des cultures spécialisées comme le maraîchage, l'arboriculture, la viticulture...

Les **installations en agriculture biologique** peuvent être des exploitations en partie ou en totalité converties. Cette étude ne permet pas de connaître avec précision l'atelier en agriculture biologique, mais uniquement d'indiquer le système de production général. Sont pris en compte en agriculture biologique, les installations sous la certification AB uniquement.

De même, pour la **transformation et les circuits courts**, nous ne pouvons indiquer la production concernée, mais uniquement le système de production général de l'exploitation.

Un **départ** est une cessation totale de toute activité agricole comme CE. La raison du départ peut être multiple et ne veut pas forcément dire retraite ! On constate en agriculture, comme dans tous corps de métier, des **dépôts anticipés**. Ainsi, nous considérons un départ anticipé comme étant un départ avant l'âge de 60 ans : 18 à 59 ans inclus.

Le **taux de remplacement** est le ratio entre le nombre total d'installations de CE et le nombre total de dépôts de CE.

Le **taux de renouvellement** des exploitants agricoles est le ratio entre le nombre total de nouveaux installés et le nombre de CE déjà en exercice.

Le **taux de départ** des exploitants agricoles est le ratio entre le nombre total de dépôts de CE et le nombre de CE déjà en exercice.

Les chiffres clés du renouvellement des générations en agriculture en Hauts-de-France, entre 2019 et 2022.

3 départs
pour 2 installations



609 installations
en moyenne annuelle



922 départs
en moyenne annuelle



31 ans en moyenne
au moment de l'installation



61 ans en moyenne
au moment du départ



20 % des départs
sont anticipés



25 ans d'activité en moyenne
comme Chef Exploitant



45 % des installations
sont réalisées
en **polyculture-élevage**
et **34 %** en **polyculture**



45 % des départs
concernent les
exploitations en **polyculture**
et **44 %** en **polyculture-élevage**



66 % de taux de
remplacement



2 % de taux de
renouvellement annuel



3 % de taux de départ
par an



Partie 1

Les installations en agriculture

09

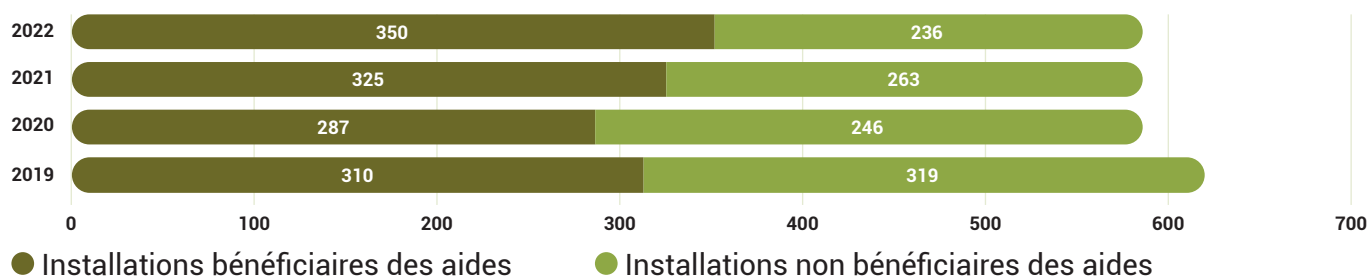
**Analyse quantitative
des installations**

16

**Analyse qualitative
des installations
bénéficiaires des aides**

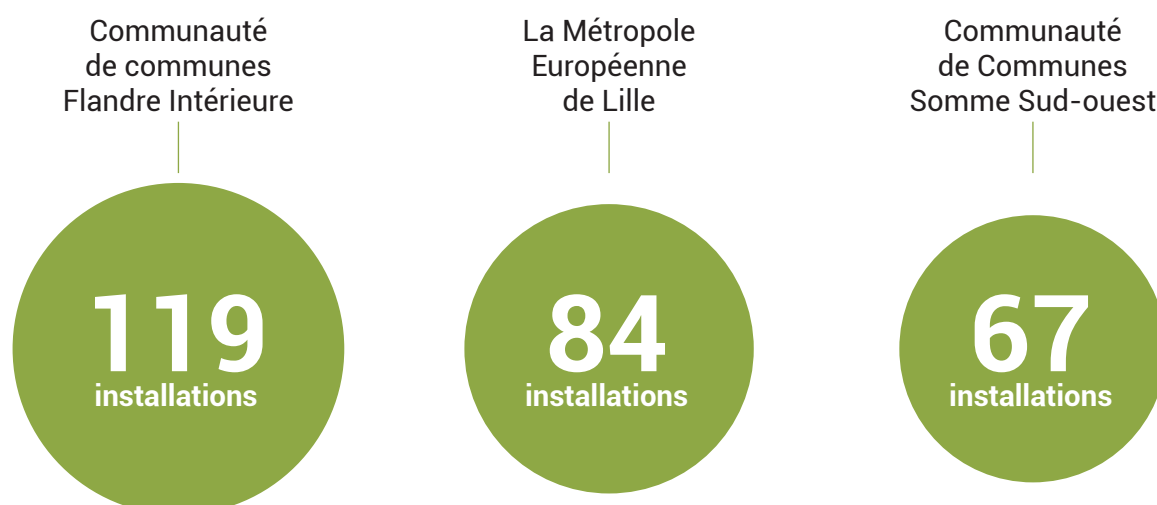
Analyse quantitative des installations bénéficiaires ou non des aides

Entre 2019 et 2022, **2 436 nouveaux Chef.fes Exploitants** se sont installés, soit **609 installations en moyenne annuelle**. Sur 4 ans, on constate une baisse du nombre d'installations. C'est le département du Pas-de-Calais qui est le premier département en terme d'installations.

Évolution du nombre d'installations de CE¹

Répartition départementale et évolution du nombre d'installations de CE

	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	Non renseigné ²	TOTAL
2019	96	147	79	191	115	1	629
2020	75	149	78	195	136	0	633
2021	55	166	62	180	117	8	588
2022	84	154	63	180	105	0	586
TOTAL	310	616	282	746	473	9	2 436

Classement des 3 EPCI³ qui ayant eu le plus d'installations sur 4 ans

¹ CE : Chef.fes d'exploitation

² Non renseigné : Commune de l'exploitation non précisée

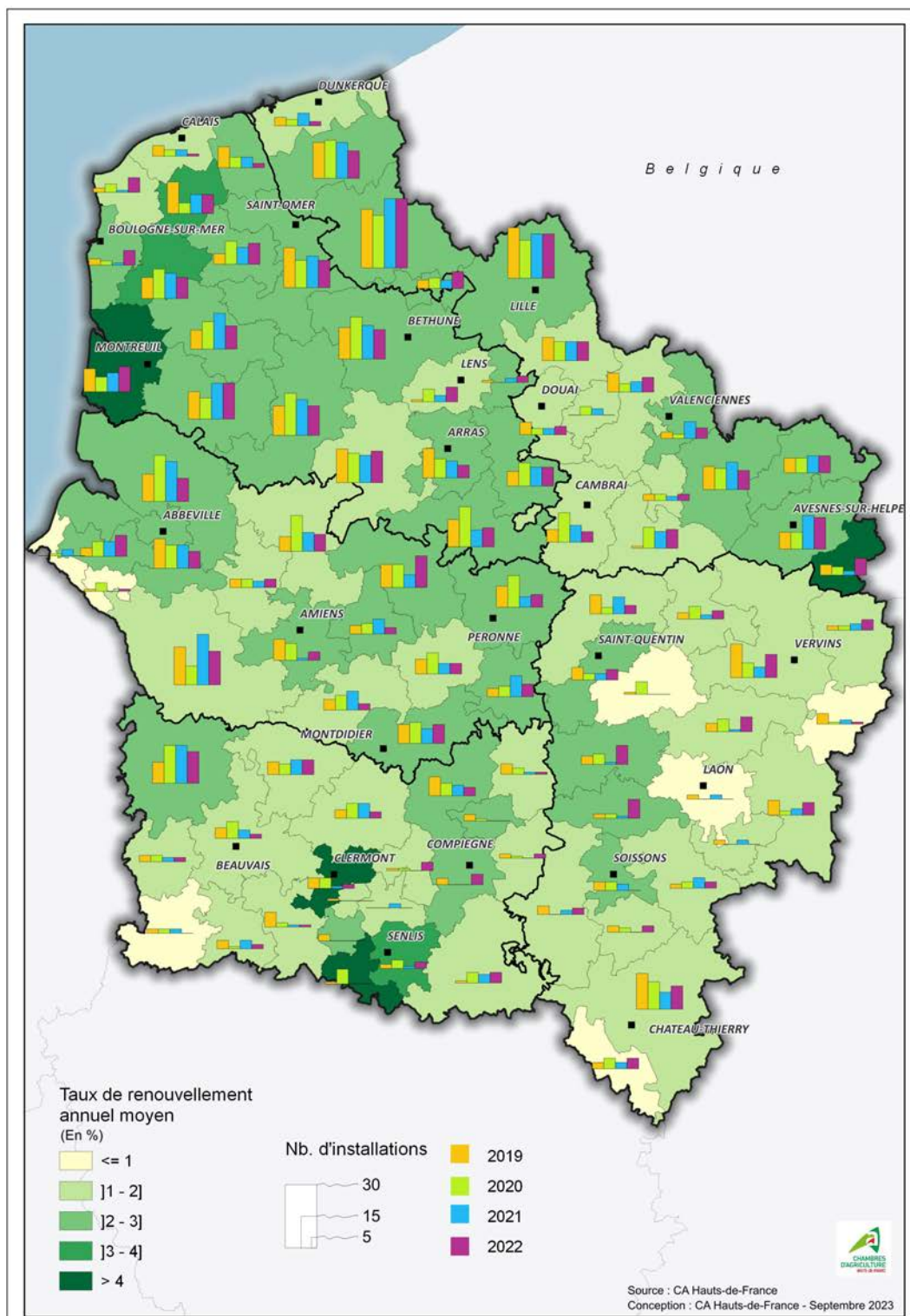
³ EPCI : Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

Partie 1 Les installations en agriculture

Analyse quantitative des installations bénéficiaires ou non des aides

Répartition par EPCI du taux de renouvellement annuel moyen et évolution des installations de CE entre 2019 et 2022

▶ Au niveau national, le taux de renouvellement annuel est de 2,9 % en 2020.
En région, il est de 2 % en moyenne sur la période 2019-2022.



Analyse quantitative des installations bénéficiaires ou non des aides

Caractéristiques générales des installations de CE par rapport à la population agricole en exercice

En comparant la population installée entre 2019 et 2022 et la population agricole en exercice sur la même période, on constate un peu plus de cheffes d'exploitations chez les installés. Ils ont également tendance à s'installer davantage en société.

		Femmes	Exploitation individuelle	Société	Âge moyen
CE	Population installée	28 %	37 %	63 %	31 ans
	Population en exercice	23 %	50 %	50 %	51 ans

Caractéristiques générales des installations de CE par département

Au niveau départemental, c'est dans l'Oise que l'on constate le plus de cheffes d'exploitations installées. C'est dans le Nord qu'il y a le plus d'installations en individuel, alors que dans la Somme et l'Oise, la majorité des installations se fait en sociétés. C'est également ces deux départements qui ont une moyenne d'âge à l'installation légèrement inférieure aux autres.

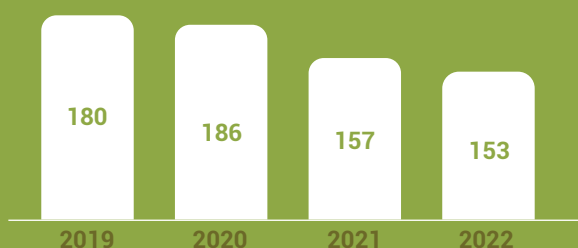
		Femmes	Exploitation individuelle	Société	Âge moyen
CE installé	Aisne	23 %	37 %	63 %	31 ans
	Nord	30 %	42 %	58 %	31 ans
	Oise	32 %	32 %	68 %	30 ans
	Pas-de-Calais	28 %	39 %	61 %	31 ans
	Somme	26 %	32 %	68 %	30 ans

Répartition des installations de CE selon le genre



Zoom sur les installations au féminin

Elles concernent 676 Cheffes Exploitantes entre 2019 et 2022 et bénéficient des aides à l'installation pour 47 % d'entre elles

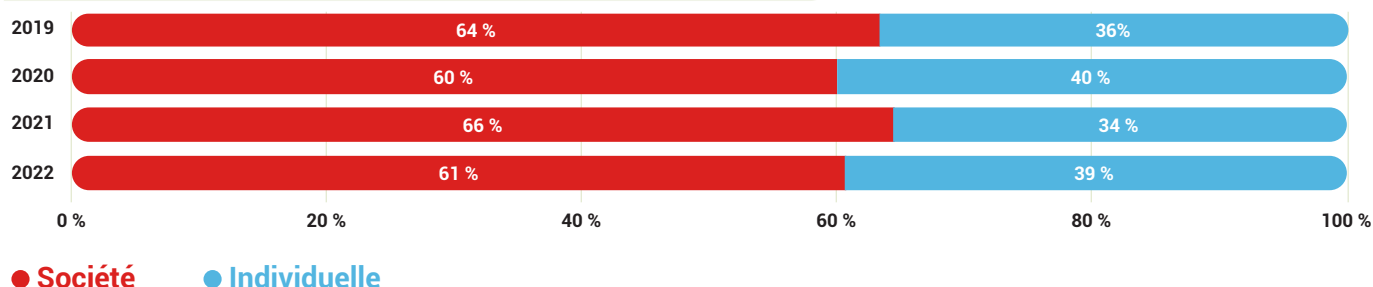
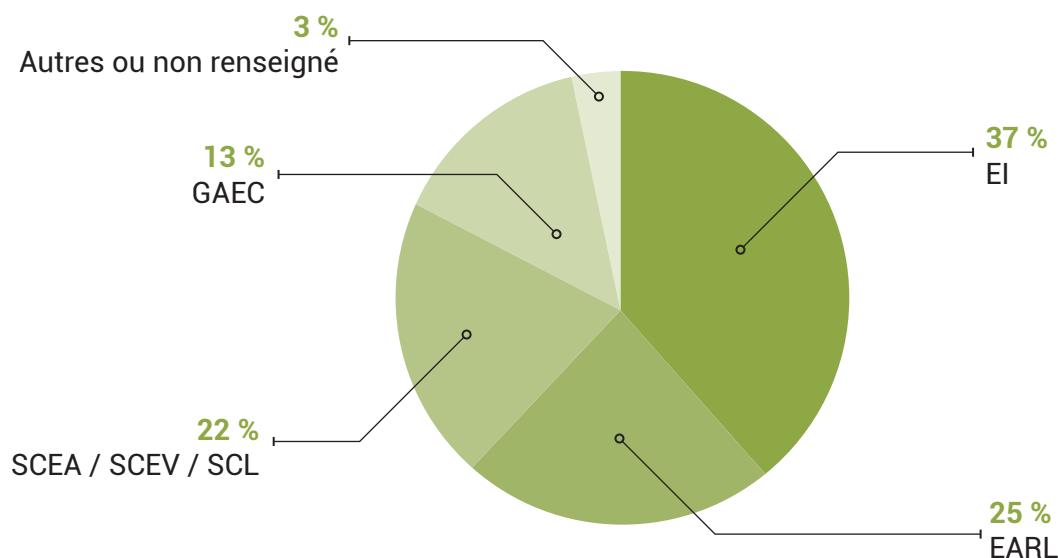


Elles s'installent :

- à l'âge de 33 ans
- comme Agricultrice à Titre Principal : 81 %
- en EI : 34 % ; en EARL : 27 % ; en SCEA : 23 % ; en GAEC : 13 %
- en polyculture-élevage(s) : 40 % ; en polyculture : 29 % ; en élevage(s) spécialisé(s) : 15 % ; en culture(s) spécialisée(s) : 13 %
- sur une surface moyenne de 95 ha

Analyse quantitative des installations bénéficiaires ou non des aides

Répartition des installations de CE selon la forme juridique

Répartition des installations de CE selon le statut juridique⁴

⁴ EARL : Exploitation à Responsabilité Limitée

EI : Exploitation Individuelle

SCEA / SCEV / SCL : Société Civile d'Exploitation Agricole ; Exploitation Viticole ; Laitière

GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

Zoom sur les installations en collectif (plus de 2 associés-exploitants)

Elles concernent 1 517 Chef.fes Exploitants entre 2019 et 2022 et bénéficient des aides à l'installation pour 56 % d'entre elles.



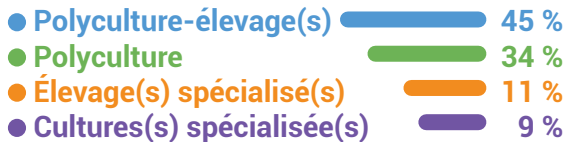
Elles s'installent :

- à l'âge de 30 ans
- comme Agriculteur à Titre Principal : 81 %
- en polyculture-élevage(s) : 53 % ; en polyculture : 35 % ; en culture(s) spécialisée(s) : 5 % et 5 % en élevage(s) spécialisé(s).
- sur une surface moyenne de 138 ha

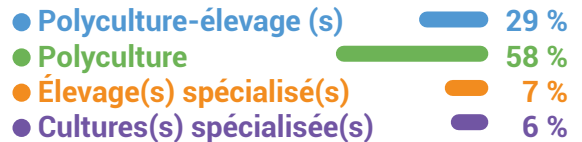
Analyse quantitative des installations bénéficiaires ou non des aides

Répartition et comparaison des installations de CE selon le système de production

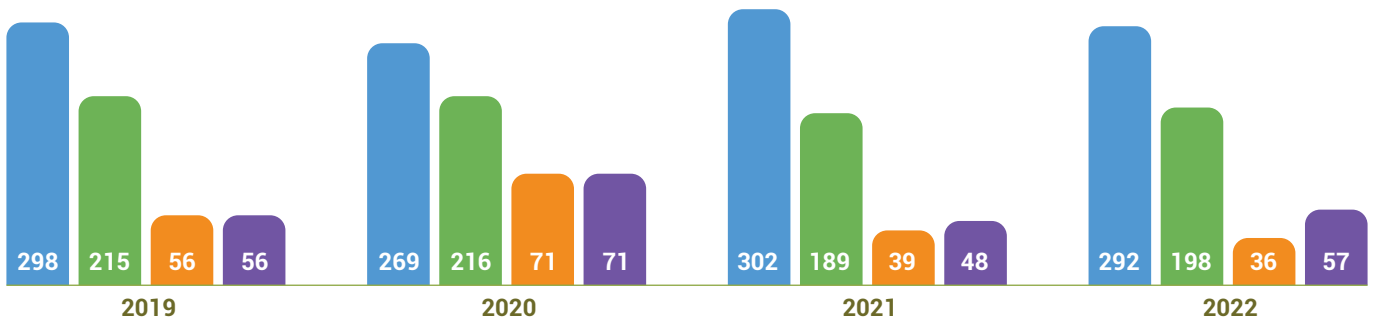
Chefs Exploitants installés



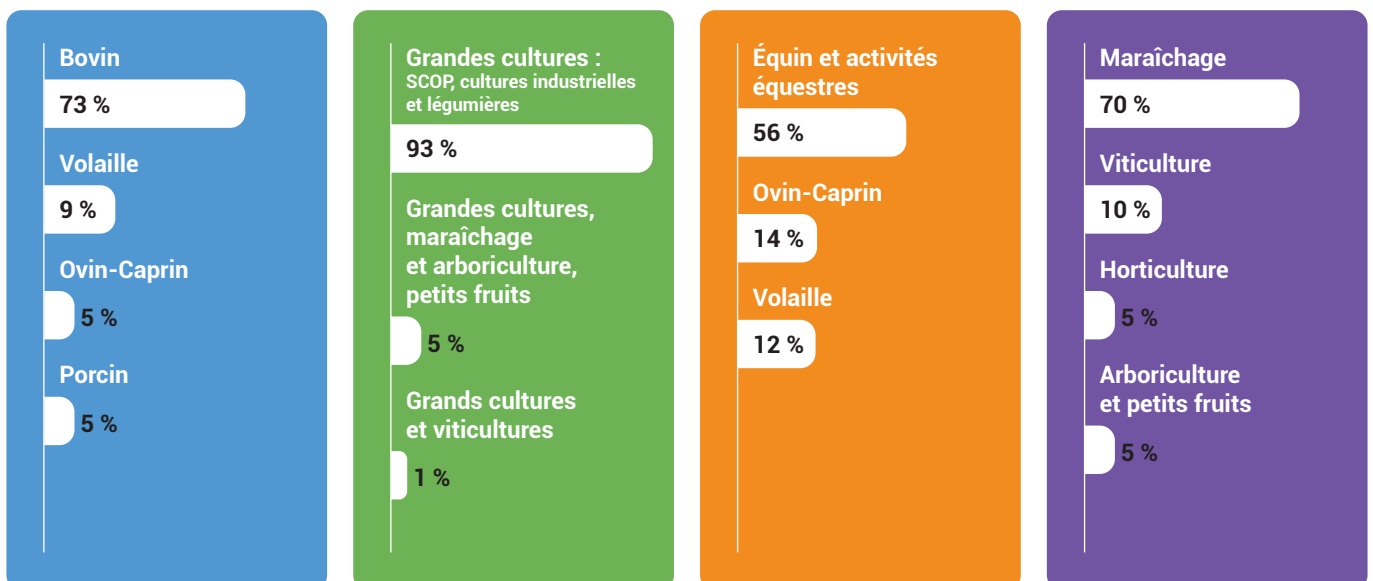
Repère : population agricole en exercice



Évolution des installations des CE selon le système de production



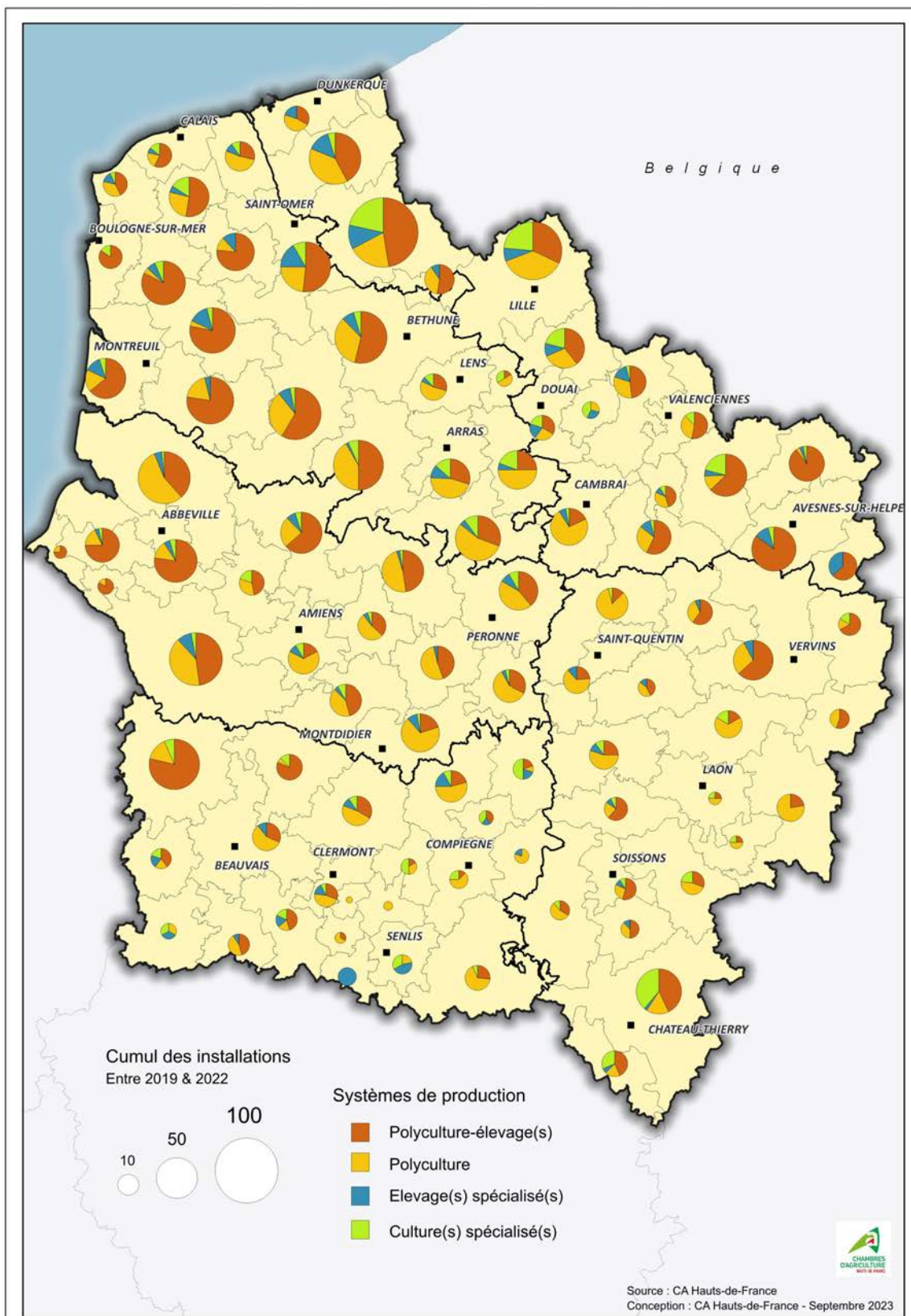
Répartition détaillée des installations de CE par système de production et selon la production dominante sur l'exploitation



Partie 1 Les installations en agriculture

Analyse quantitative des installations bénéficiaires ou non des aides

Répartition par EPCI des installations de CE selon le système de production



Analyse quantitative des installations bénéficiaires ou non des aides

/// Classement des installations de CE par système de production et selon la production dominante sur l'exploitation

● Installation en polyculture-élevage bovin

35 % du total des installations de CE est réalisé en polyculture-élevage bovin lait ou viande

Population en Polyculture-élevage bovin		Femmes	Exploitation individuelle	Société	Âge moyen
	installée	22 %	23 %	77 %	30 ans
	en exercice	10 %	38 %	62 %	50 ans

● Installation en grandes cultures : SCOP, cultures industrielles et légumières

34 % du total des installations de CE est réalisé en grandes cultures

Population en grandes cultures		Femmes	Exploitation individuelle	Société	Âge moyen
	installée	24 %	37 %	63 %	31 ans
	en exercice	19 %	48 %	52 %	53 ans

● Installation en culture(s) spécialisée(s) : maraîchage

7 % du total des installations de CE est réalisé en maraîchage

Population en maraîchage		Femmes	Exploitation individuelle	Société	Âge moyen
	installée	37 %	68 %	32 %	33 ans
	en exercice	23 %	77 %	23 %	46 ans

● Installation en polyculture-élevage volaille

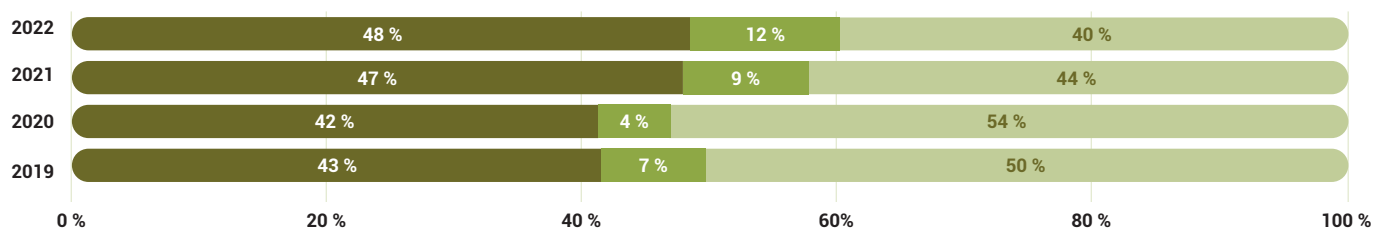
5 % du total des installations de CE est réalisé en polyculture-élevage volaille

Population en Polyculture-élevage volaille		Femmes	Exploitation individuelle	Société	Âge moyen
	installée	32 %	39 %	61 %	32 ans
	en exercice	15 %	44 %	56 %	49 ans

Analyse qualitative des installations bénéficiaires des aides

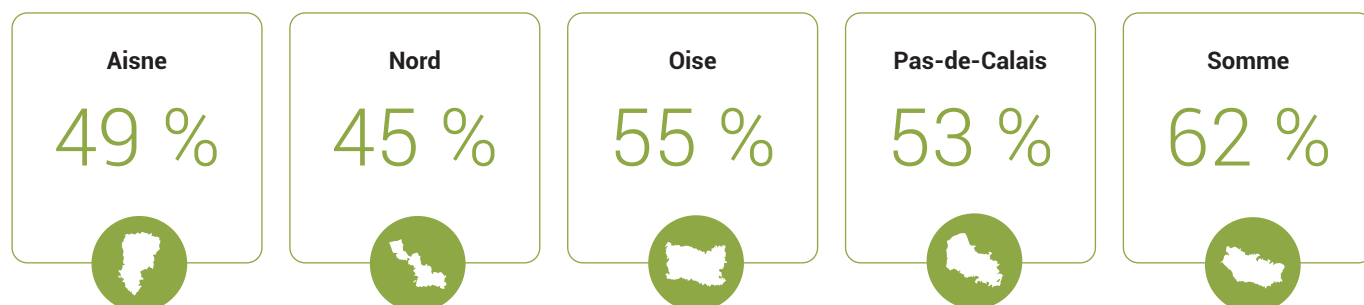
52 % des installations ont bénéficié des aides nationales (DJA⁵) ou régionales (ARSI⁶) pour débiter l'activité en Hauts-de-France. Cette part d'installations bénéficiaires des aides a augmenté, passant de 49 % en 2019 à 60 % en 2022. Les aides régionales représentent 14 % des installations bénéficiaires contre 86 % pour les aides nationales.

Évolution de la part des installations bénéficiaires des aides nationales ou régionales



- Installations bénéficiaires des aides nationales
- Installations bénéficiaires des aides régionales
- Installations non bénéficiaires des aides

Moyenne départementale des installations bénéficiaires des aides par rapport au nombre global d'installation entre 2019 et 2022



Répartition départementale des installations bénéficiaires des aides régionales ou des aides nationales par rapport au nombre global d'installations entre 2019 et 2022

	Aides régionales	Aides nationales	Sans	Total (en nbr)
Aisne	5 %	44 %	51 %	310
Nord	8 %	37 %	55 %	616
Oise	7 %	48 %	45 %	282
Pas-de-Calais	8 %	45 %	47 %	746
Somme	7 %	55 %	38 %	473

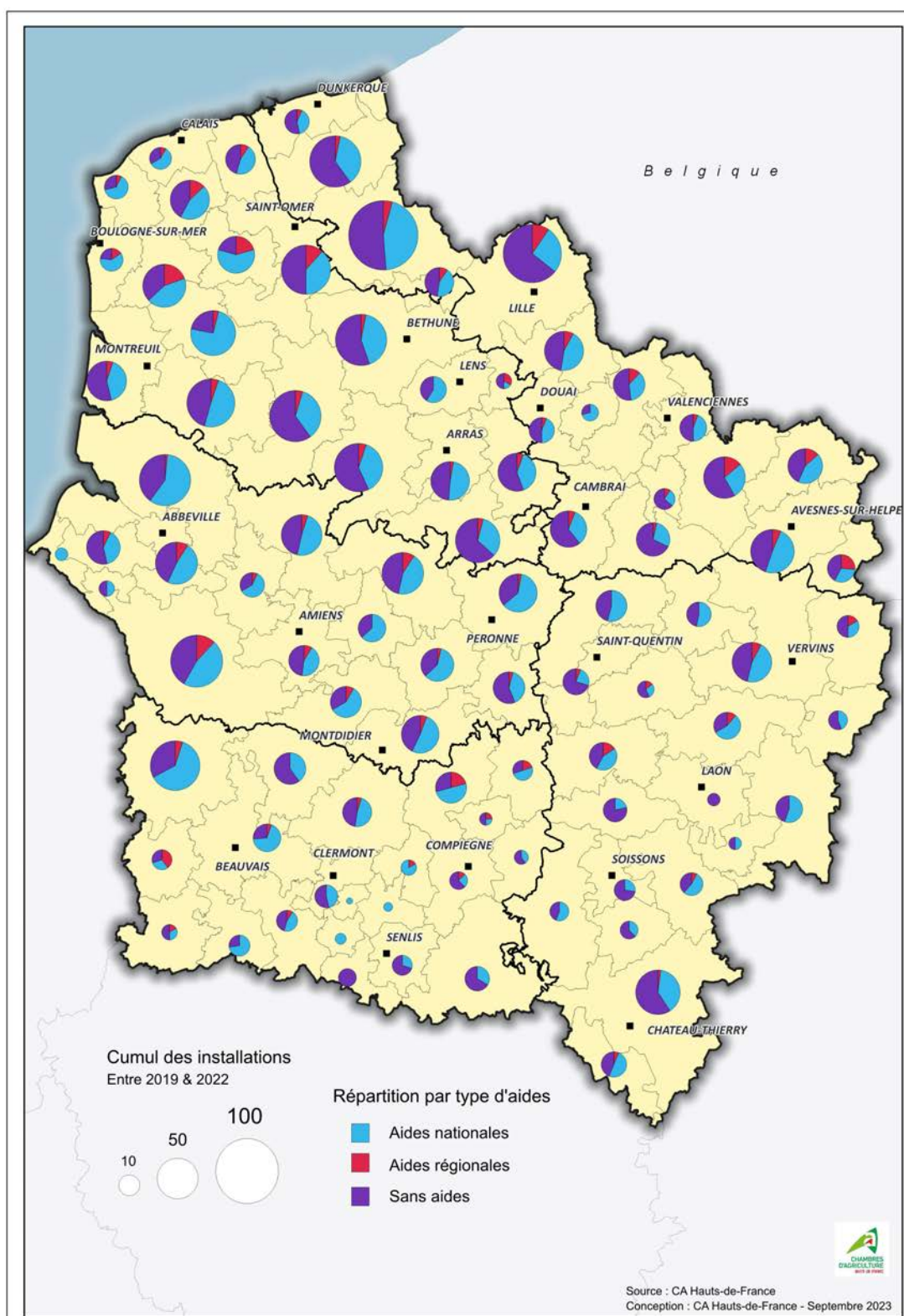
⁵ DJA : Dotation Jeune Agriculteur

⁶ ARSI : Aide Régionale Spécifique Installation

Partie 1 Les installations en agriculture

Analyse qualitative des installations bénéficiaires des aides

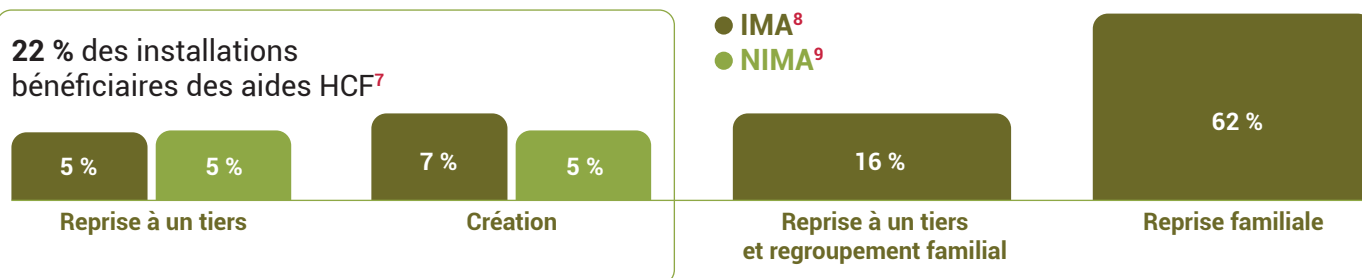
/// Répartition par EPCI des installations de CE bénéficiaires des aides nationales ou des aides régionales par rapport au nombre global d'installations



Analyse qualitative des installations bénéficiaires des aides

Les installations par reprise ou intégration de l'exploitation familiale représentent une majorité des installations. Pour autant, 22 % des installations bénéficiaires des aides sont réalisées Hors du Cadre Familial. C'est dans l'Aisne, qu'il y a le plus d'installations par reprise à un tiers et dans l'Oise qu'il y a le plus de création d'exploitation.

Répartition des installations de CE bénéficiaires des aides par typologie



Répartition départementale des installations de CE bénéficiaires des aides par typologie

Département	Reprise à un tiers	Création	Reprise à un tiers et regroupement familial	Reprise familiale
Aisne	15 %	12 %	5 %	68 %
Nord	10 %	13 %	19 %	55 %
Oise	10 %	22 %	5 %	63 %
Pas-de-Calais	12 %	9 %	23 %	56 %
Somme	6 %	10 %	17 %	68 %

⁷ HCF : Hors Cadre Familial

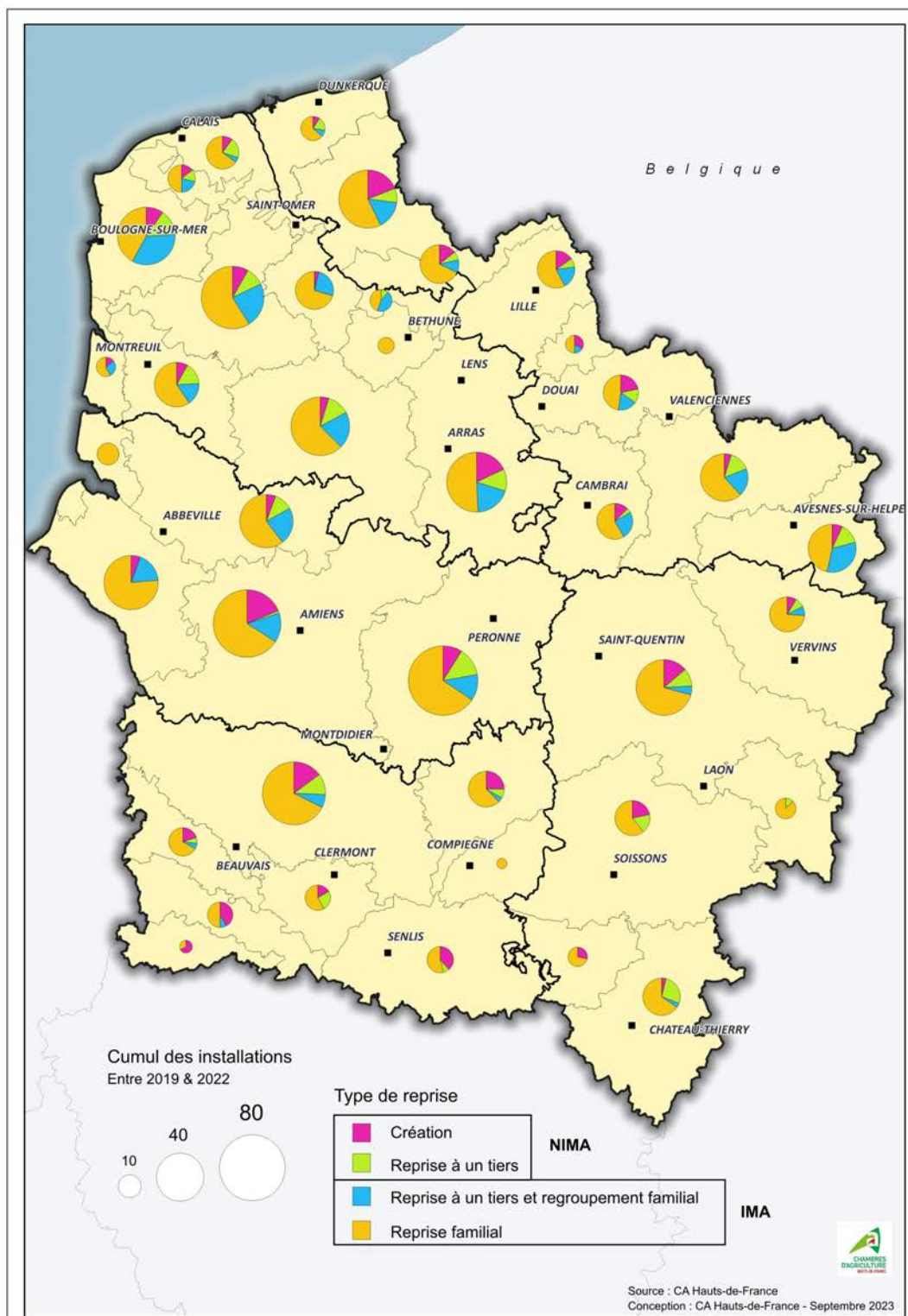
⁸ NIMA : Non Issu du Milieu Agricole

⁹ IMA : Issu du Milieu Agricole

Partie 1 Les installations en agriculture

Analyse qualitative des installations bénéficiaires des aides

Répartition par PRA¹⁰ des installations de CE bénéficiaires des aides par typologie



¹⁰ PRA : Petite Région Agricole

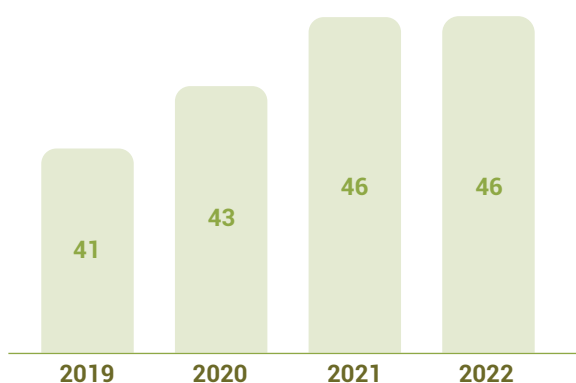
Analyse qualitative des installations bénéficiaires des aides

Principaux chiffres des installations bénéficiaires des aides par département

Département	HCF	NIMA	ATS ¹¹	Bio	Autres SIQO	Circuit court	Transformation
Aisne	27 %	15 %	7 %	17 %	9 %	21 %	11 %
Nord	23 %	18 %	4 %	19 %	3 %	33 %	14 %
Oise	32 %	14 %	9 %	22 %	2 %	37 %	15 %
Pas-de-Calais	21 %	15 %	5 %	15 %	4 %	26 %	10 %
Somme	16 %	8 %	3 %	16 %	4 %	23 %	11 %

Les installations de CE NIMA bénéficiaires des aides

Elles concernent **176 Chef.fes Exploitants**, soit **14 %** du total des installations bénéficiaires des aides.



Elles s'installent :

- à l'âge de **34 ans**
- **31 %** sont des femmes
- en créant leur exploitation : **51 %** ; en reprenant à un tiers : 49 % ;
- en EI : **53 %** ; en SCEA : 18 % ; en EARL : 16 % ; en GAEC : 9 % ;
- en culture(s) spécialisée(s) : **38 %** ; en polyculture-élevage(s) : 28 % ; élevage(s) spécialisé(s) : 19 % ; en polyculture : 10 %
- en partie ou en totalité en circuit court : **65 %**
- sur une surface moyenne de **44 hectares**
- avec un montant moyen d'investissements et de reprises prévu au Plan d'Entreprise de **356 032 €**

Classement des installations de CE NIMA bénéficiaires des aides selon la production dominante sur l'exploitation



1 Maraîchage



2 Polyculture-élevage bovin



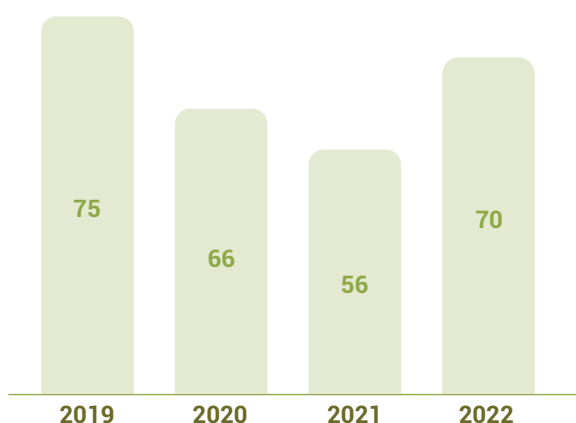
3 Grandes cultures

¹¹ ATS : Agriculteur à Titre Secondaire

Analyse qualitative des installations bénéficiaires des aides

Les installations d'ATS bénéficiaires des aides

Elles concernent **267 Chef.fes Exploitants** entre 2019 et 2022, soit **21 %** du total des installations bénéficiaires des aides.



Elles s'installent :

- à l'âge de **31 ans**
- **24 %** sont des femmes
- en reprenant l'exploitation familiale : **66 %** ; en reprenant à un tiers et en intégrant l'exploitation familiale : 13 % ; en reprenant à un tiers : 11 % ; par création : 10 %
- en EI : **42 %** ; en EARL : 29 % ; en SCEA : 23 % ;
- en polyculture : **45 %** ; en polyculture-élevage(s) : 39 % ; en élevage spécialisé : 6 % ; en culture spécialisée : 5 % ;
- sur une surface moyenne de **106 hectares**
- avec un montant moyen d'investissement et de reprise prévu au Plan d'Entreprise de **402 292 €**

Classement des installations de CE ATS bénéficiaires des aides selon la production dominante sur l'exploitation



Grandes cultures



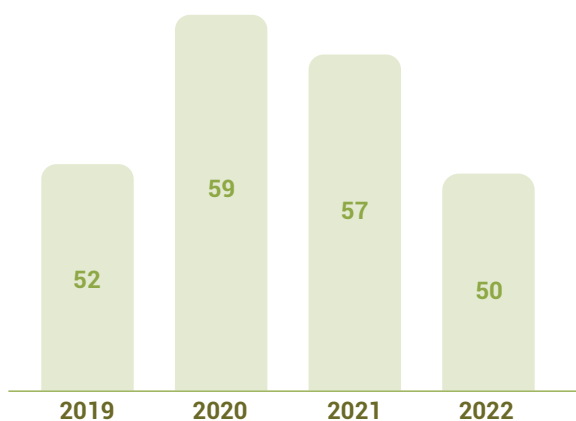
Polyculture-élevage bovin



Maraîchage

Les installations de CE bénéficiaires des aides en agriculture biologique

Elles concernent **218 Chef.fes Exploitants** entre 2019 et 2022, soit **9 %** du total des installations bénéficiaires des aides.



Elles s'installent :

- à l'âge de **33 ans**
- **36 %** sont NIMA
- en créant leur exploitation : **41 %** ; en reprenant l'exploitation familiale : 39 % ; en reprenant à un tiers : 11 % ou en reprenant à un tiers avec regroupement de l'exploitation familiale : 8 %
- en EI : **54 %** ; en EARL : 19 % ; en SCEA : 16 % ; en GAEC : 11 % ;
- en culture spécialisée : **37 %** ; en polyculture-élevage(s) : 30 % ; en polyculture : 21 % ; en élevage spécialisé : 12 %
- en partie ou en totalité en circuit court : **56 %**
- sur une surface moyenne de **59 hectares**
- avec un montant moyen d'investissement et de reprise prévu au Plan d'Entreprise de **410 966 €**

Classement des installations de CE bénéficiaires des aides en agriculture biologique selon la production sur l'exploitation



Maraîchage



Polyculture-élevage bovin lait

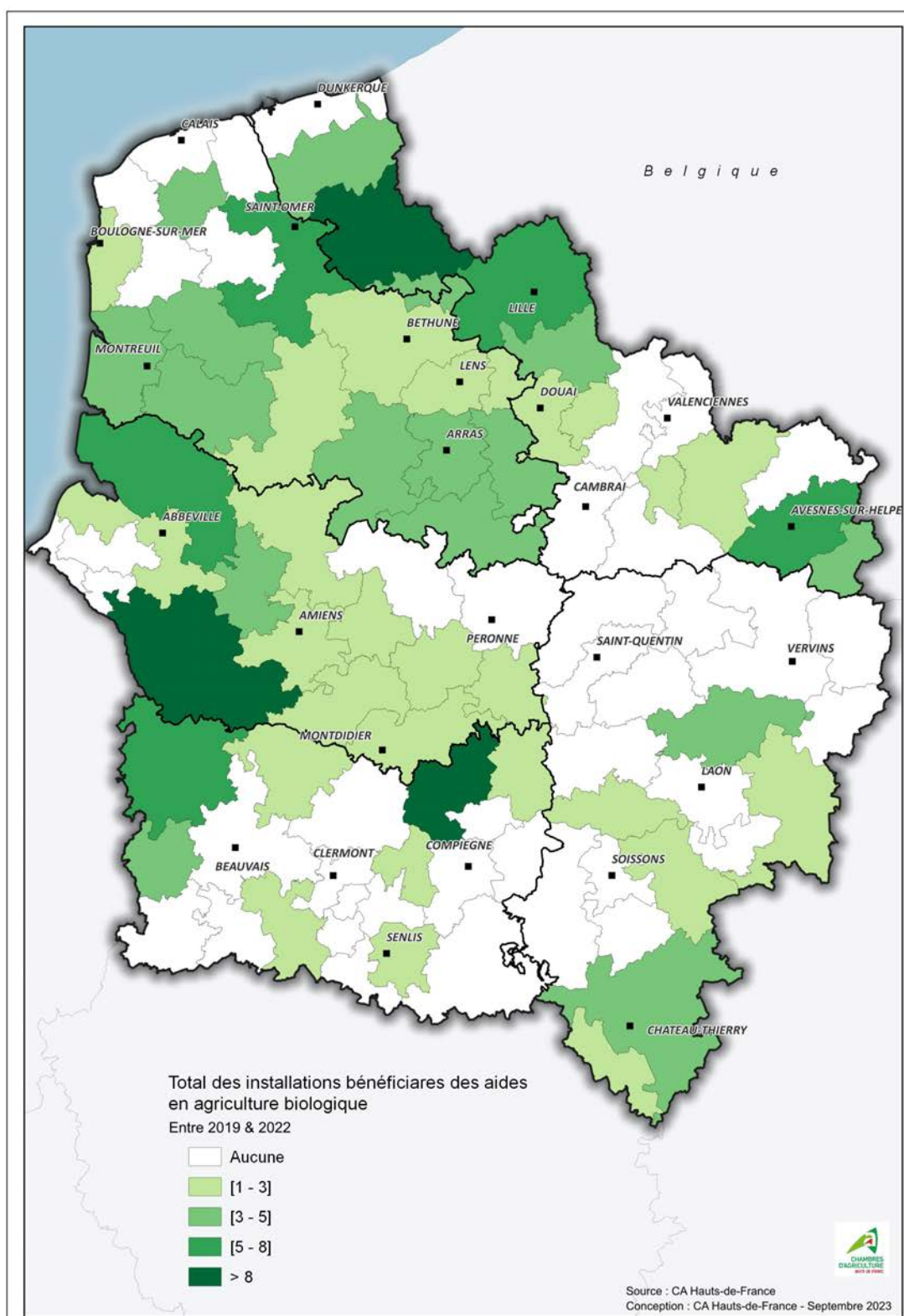


Grandes cultures

Partie 1 Les installations en agriculture

Analyse qualitative des installations bénéficiaires des aides

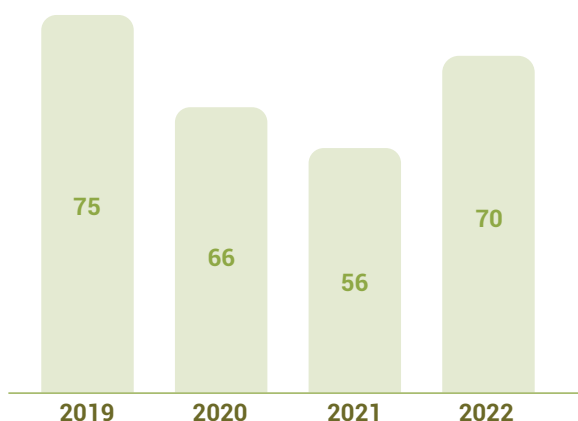
Répartition par EPCI des installations de CE bénéficiaires des aides en agriculture biologique



Analyse qualitative des installations bénéficiaires des aides

Les installations de CE bénéficiaires des aides avec SIQO¹² (autre que AB)

Elles concernent **53 Chef.fes Exploitants** entre 2019 et 2022, soit **2 %** du total des installations bénéficiaires des aides.



Elles s'installent :

- à l'âge de **29 ans**
- **13 %** sont des femmes
- **6 %** sont NIMA
- avec un Label Rouge : **83 %**
- en reprenant l'exploitation familiale : **77 %** ; en reprenant à un tiers avec regroupement de l'exploitation familiale : **11 %** ; en reprenant à un tiers : **7 %** ; en créant leur exploitation : **5 %**
- en EI : **36 %** ; en SCEA : **25 %** ; en EARL : **23 %** ; en GAEC : **15 %** ;
- en polyculture-élevage(s) : **68 %** ; en polyculture : **25 %** ; en élevage spécialisé : **4 %** et en culture spécialisée : **4 %**
- en partie ou en totalité en circuit court : **13 %**
- sur une surface moyenne de **117 hectares**
- avec un montant moyen d'investissement et de reprise prévu au Plan d'Entreprise de **623 030 €**

Classement des installations de CE bénéficiaires des aides avec SIQO selon la production dominante de l'exploitation



Polyculture-élevage bovin



Grandes cultures



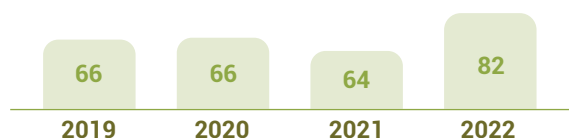
Polyculture-élevage volaille

¹² SIQO : Signe d'Identification de Qualité et d'Origine

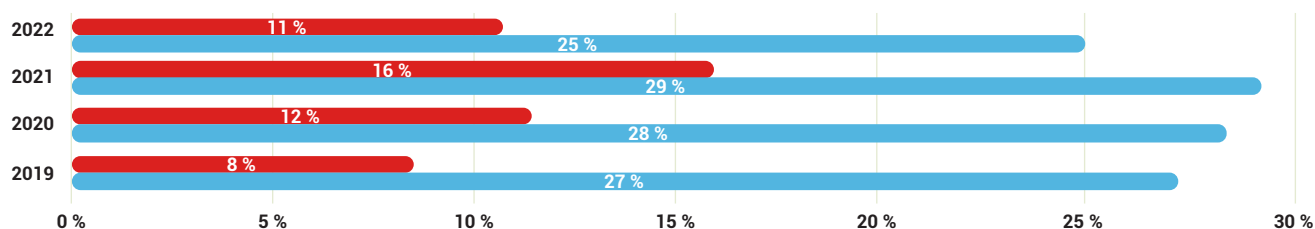
Analyse qualitative des installations bénéficiaires des aides

La diversification des installations de CE bénéficiaires des aides

Elles concernent **274 Chef.fes Exploitants** entre 2019 et 2022, soit **14 %** du total des installations bénéficiaires des aides.



Deux principaux modes de diversification se dégagent dans les installations bénéficiaires des aides : **les circuits courts** et **la transformation**.



Les installations diversifiées s'installant :

	En circuit court	En transformation
Âge	33 ans	
Femmes	39 %	43 %
NIMA	32 %	31 %
Pluriactivité	14 %	7 %
Typologie d'installation	77 % reprise de l'exploitation familiale	51 % reprise de l'exploitation familiale
Statut juridique	48 % en EI	36 % en EI
	24 % en EARL	29 % en GAEC
	15 % en SCEA	14 % en SCEA
Système de production	39 % en polyculture-élevage	53 % en polyculture-élevage(s)
	31 % en culture(s) spécialisée(s)	20 % en élevage(s) spécialisé(s)
Surface Agricole utile	57 ha	66 ha
Montant prévu au Plan d'Entreprise	371 581 €	417 336 €

Classement des installations de CE bénéficiaires des aides avec atelier de transformation selon la production dominante sur l'exploitation



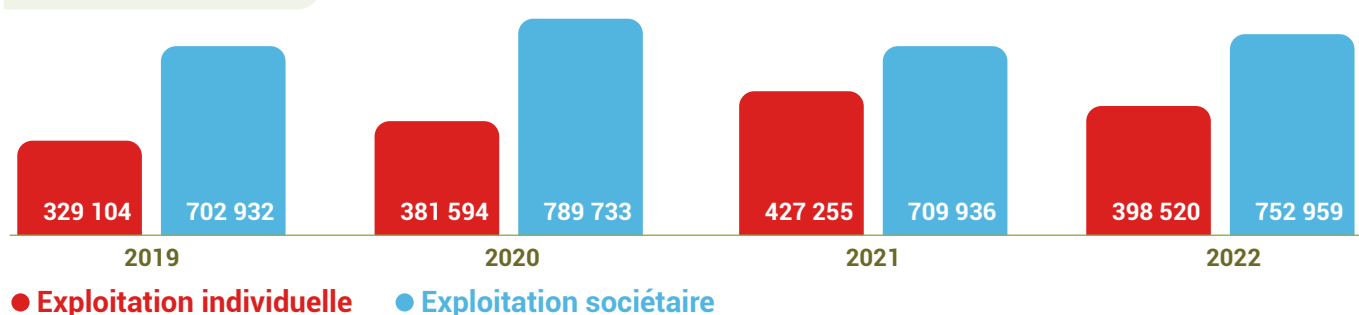
Classement des installations de CE bénéficiaires des aides avec circuit court selon la production dominante sur l'exploitation



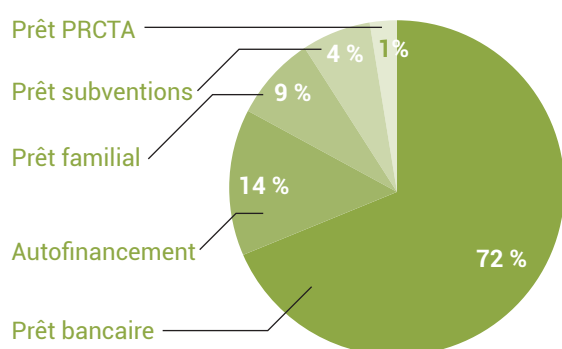
Analyse qualitative des installations bénéficiaires des aides

Coût, financements et emploi des installations de CE bénéficiaires des aides

On considère dans le coût de l'installation, le montant de reprise et les investissements réalisés dans les 4 premières années qui suivent l'installation (Plan d'Entreprise). Notons que les approches du coût sont difficilement comparables entre une installation individuelle (reprise des bâtiments, du foncier, du matériel, du cheptel...) et une installation en société (achat de parts sociales avec ou sans moyens de productions) à proratiser selon le nombre d'associés et les parts détenues par le jeune installé.

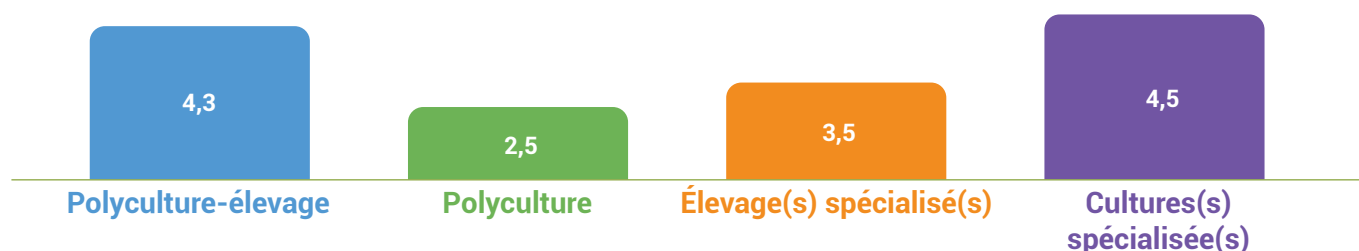
Évolution des montants de reprises et investissements prévus au PE¹³ des installations de CE bénéficiaires des aides

Répartition des financements des installations de CE bénéficiaires des aides



Montant moyen des reprises et investissements prévus au PE selon le système de production

Polyculture-élevage(s)	704 129 €
Polyculture	697 323 €
Élevage(s) spécialisé(s)	291 817 €
Culture(s) spécialisé(s)	161 243 €

L'emploi (salié ETP¹⁴) au sein des installations de CE bénéficiaires des aides selon le système de production

Partie 2

Les départs en agriculture

27

**Analyse quantitative
des départs**

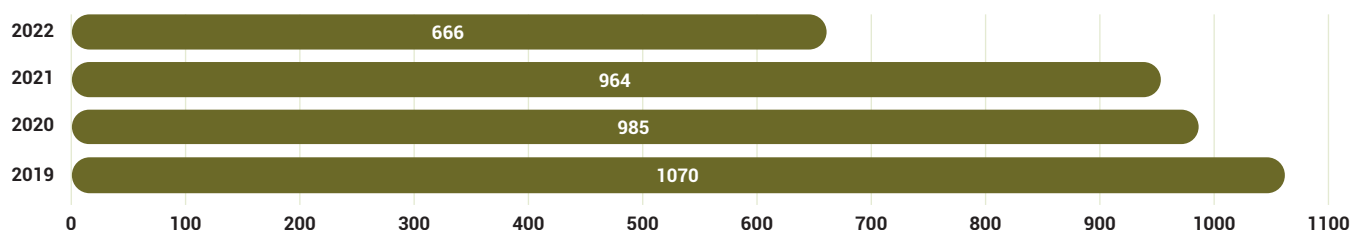
37

**Analyse qualitative
du devenir des
exploitations**

Analyse quantitative des départs

Entre 2019 et 2022, **3 687 Chef.fes Exploitants** ont cessé leur activité, soit **922 départs** en moyenne chaque année. Le nombre de départs annuel tend à diminuer : il était de 1 070 en 2019 pour atteindre 666 départs en 2022. C'est le département du Pas-de-Calais qui constate le plus de départs.

Évolution du nombre de départs de CE entre 2019 et 2022



Répartition départementale et évolution du nombre de départs de CE

	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	Non renseigné ¹⁵	TOTAL
2019	154	292	99	316	166	43	1070
2020	130	183	114	217	299	42	985
2021	117	261	122	294	161	9	964
2022	127	152	87	192	106	2	666
TOTAL	528	888	422	1 020	733	96	3 687

Classement des 3 EPCI¹⁶ ayant eu le plus de départs sur 4 ans

Communauté
de Communes
Flandre Intérieure

167
départs

La Métropole
Européenne
de Lille

139
départs

Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay-Artois-Lys-
Romane

132
départs

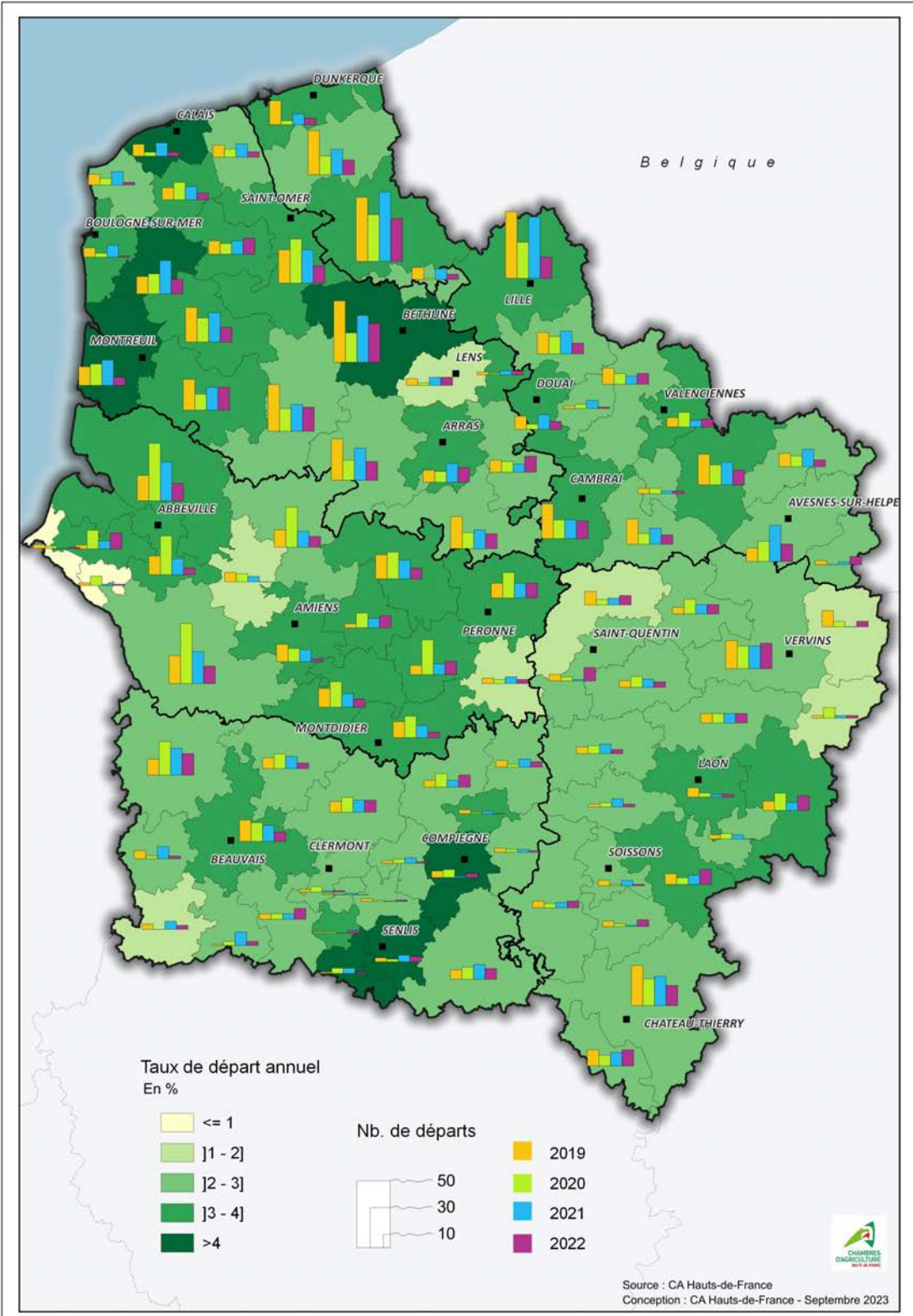
¹⁵ Non renseigné : Commune de l'exploitation non précisée

¹⁶ EPCI : Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

Partie 2 Les départements en agriculture

Analyse quantitative des départements

/// Répartition par EPCI du taux de départ annuel moyen et évolution des départs de CE entre 2019 et 2022



Analyse quantitative des départs

Caractéristiques générales des CE ayant cessé leur activité par rapport à la population agricole en exercice

L'âge moyen de départs des chefs exploitants est de 61 ans : 43 % des chefs exploitants partent après 62 ans en Hauts-de-France.

		Femmes	Exploitation individuelle	Société	Âge moyen
CE	Population ayant cessé	30 %	39 %	61 %	61 ans
	Population en exercice	23 %	50 %	50 %	51 ans

Caractéristiques générales des départs de CE par département

		Femmes	Exploitation individuelle	Société	Âge moyen
CE ayant cessé	Aisne	28 %	33 %	67 %	62 ans
	Nord	30 %	48 %	52 %	61 ans
	Oise	34 %	27 %	73 %	62 ans
	Pas-de-Calais	32 %	45 %	55 %	60 ans
	Somme	26 %	27 %	73 %	61 ans

Au niveau départemental, c'est dans l'Aisne et l'Oise que les départs sont les plus tardifs. Alors que dans le Pas-de-Calais, la moyenne d'âge des départs est la plus jeune de la région. C'est également dans l'Oise que l'on constate le plus de départs de Cheffes Exploitantes mais également de départs de CE (homme ou femme) en société..

Évolution des départs des CE selon le genre



Zoom sur les départs au féminin

Ils concernent 1 111 Cheffes Exploitantes entre 2019 et 2022.

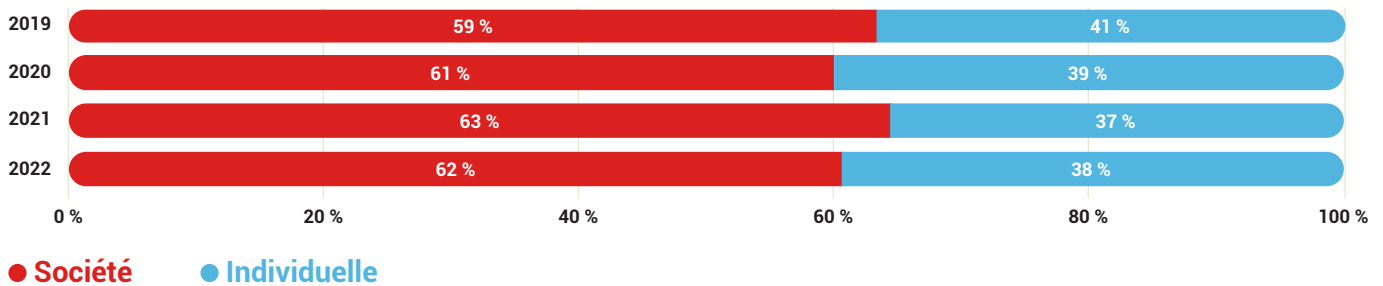


Les départs sont réalisés :

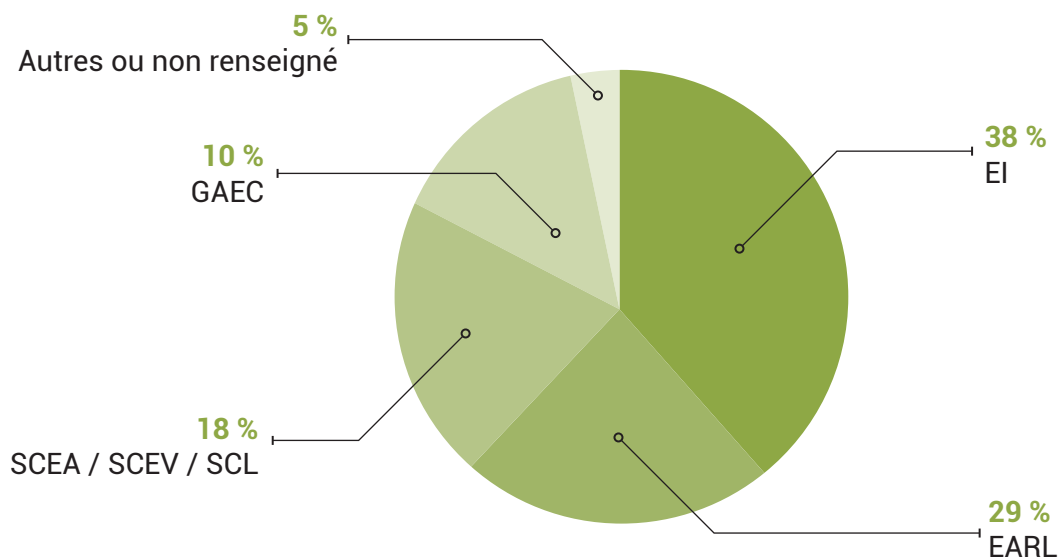
- à l'âge de 61 ans
- après une durée moyenne d'activité comme CE de 15 ans
- en EI : 34 % ; en EARL : 30 % ; en SCEA : 19 % ; en GAEC : 9 % ; autre : 8 %
- en polyculture-élevage(s) : 43 % ; en polyculture : 42 % ; en élevage(s) spécialisé(s) : 9 % ; en culture(s) spécialisée(s) : 5 %
- sur une surface moyenne de 96 ha

Analyse quantitative des départs

Évolution des départs des CE selon la forme juridique



Répartition des départs de CE selon le statut juridique



EARL : Exploitation à Responsabilité Limitée

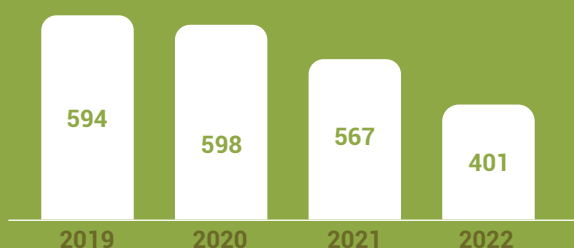
EI : Exploitation Individuelle

SCEA / SCEV / SCL : Société Civile d'Exploitation Agricole ; Exploitation Viticole ; Laitière

GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

Zoom sur les départs en collectif

Ils concernent 2 196 Chef.fes Exploitant.es entre 2019 et 2022.



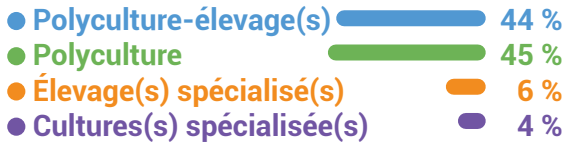
Les départs sont réalisés :

- à l'âge de 61 ans
- après une durée moyenne d'activité comme CE de 25 ans
- en polyculture : 47 % ; en polyculture-élevage(s) : 46 % ; en culture(s) spécialisée(s) : 4 % et en élevage(s) spécialisé(s) : 3 %
- sur une surface moyenne de 133 ha

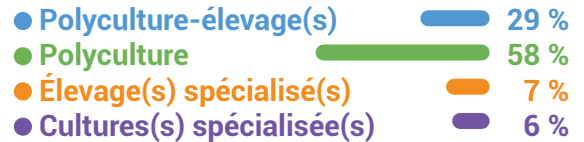
Analyse quantitative des départs

Répartition et comparaison des départs des CE selon le système de production

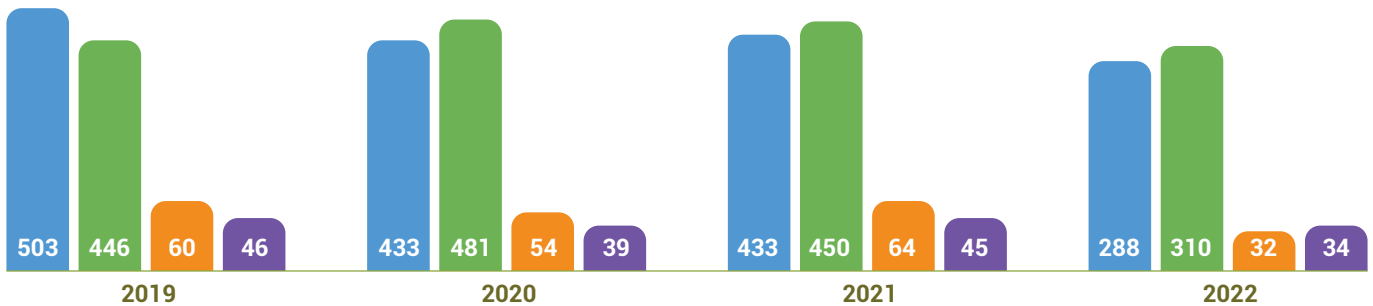
Chefs Exploitants ayant cessé l'activité



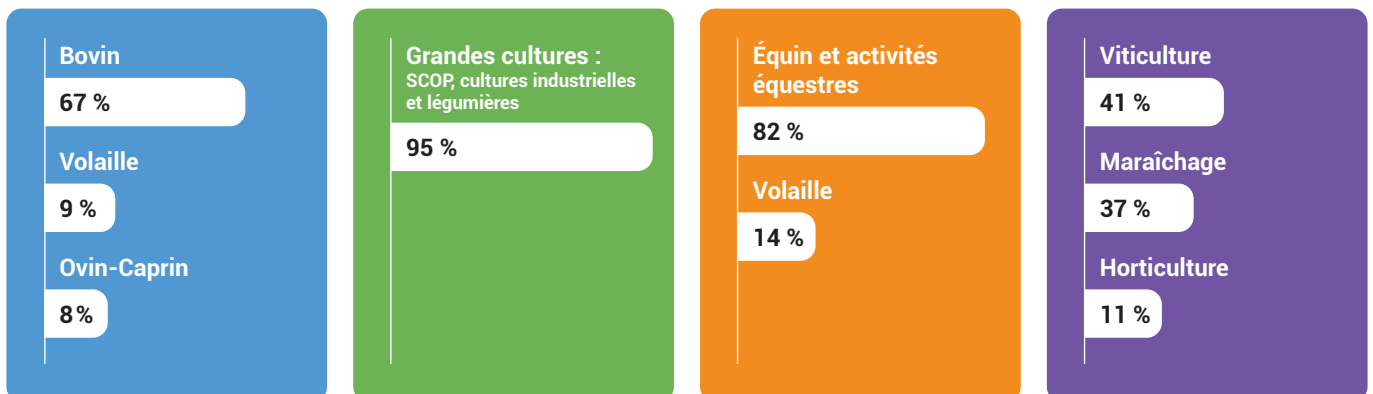
Repère : population agricole en exercice



Évolution des départs des CE selon le système de production



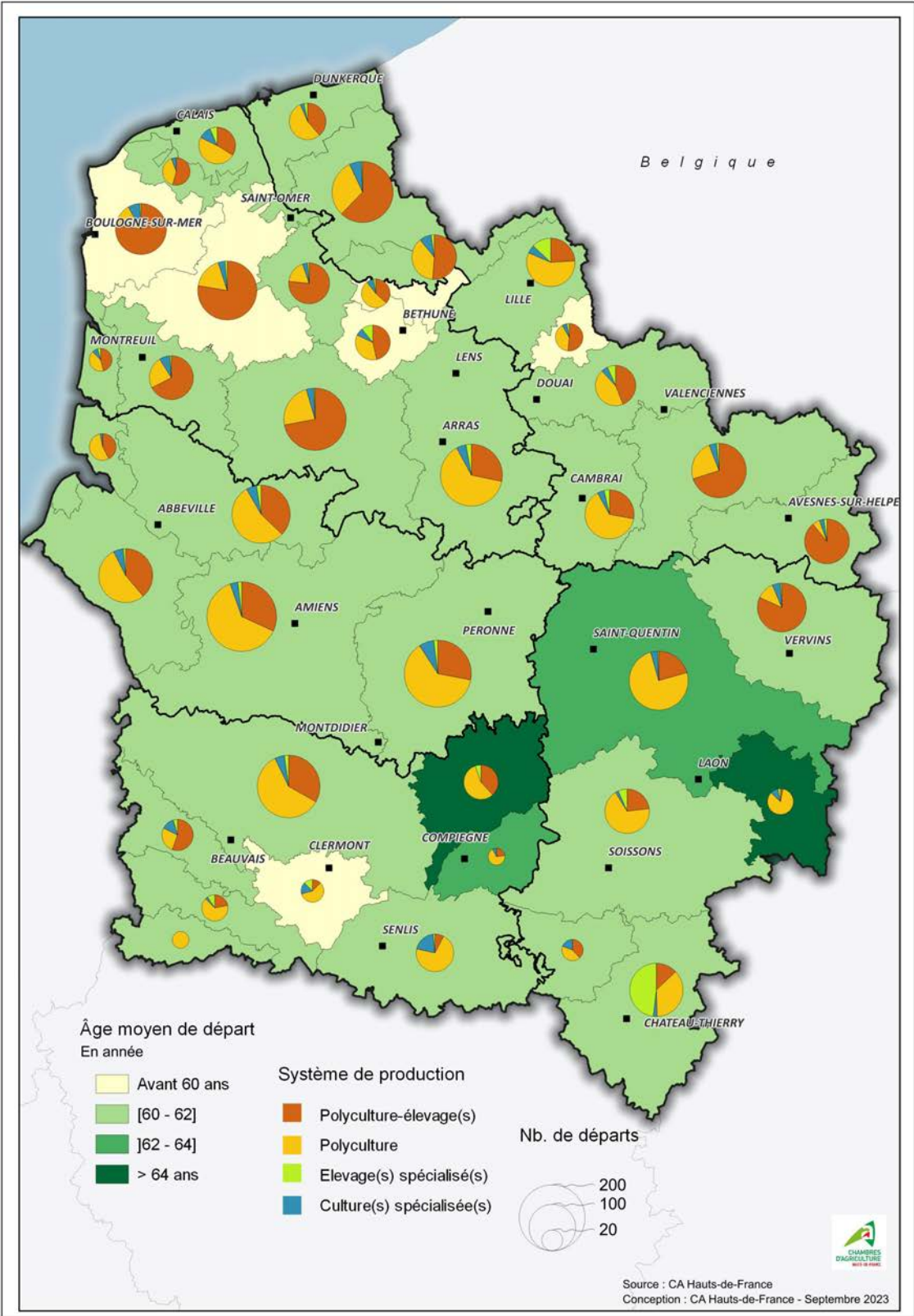
Répartition des départs de CE selon le système de production et selon la production dominante sur l'exploitation



Partie 2 Les départements en agriculture

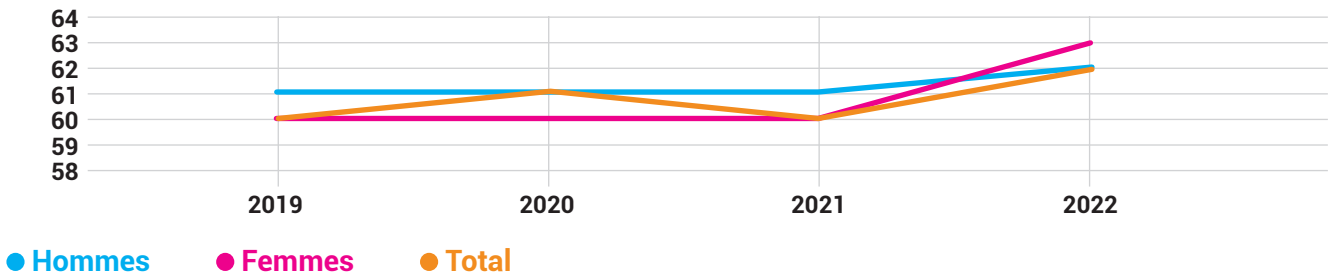
Analyse quantitative des départs

/// Répartition par Petite Région Agricole de l'âge des CE ayant cessé leur activité selon le système de production



Analyse quantitative des départs

Évolution de l'âge des CE au moment du départ par genre



Zoom sur les départs anticipés

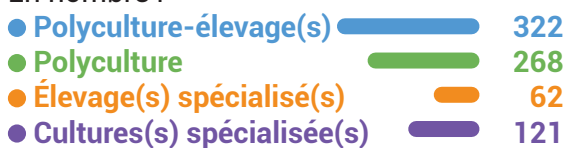
En Hauts-de-France, les départs anticipés (avant 60 ans) représentent 20 % des départs totaux et certains systèmes semblent plus sujets aux départs anticipés que d'autres : élevage(s) spécialisé(s) par exemple. La variation de ces départs n'est pas marquante selon le département, ni selon la forme juridique. Cependant, ils représentent 25 % des départs des Cheffes Exploitantes contre 18 % pour les Chefs Exploitants.

Âge moyen au moment du départ anticipé du CE selon l'orientation du système de production

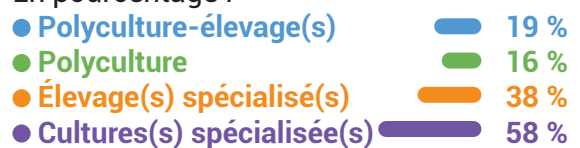


Nombre de départs anticipés des CE selon l'orientation du système de production

En nombre :



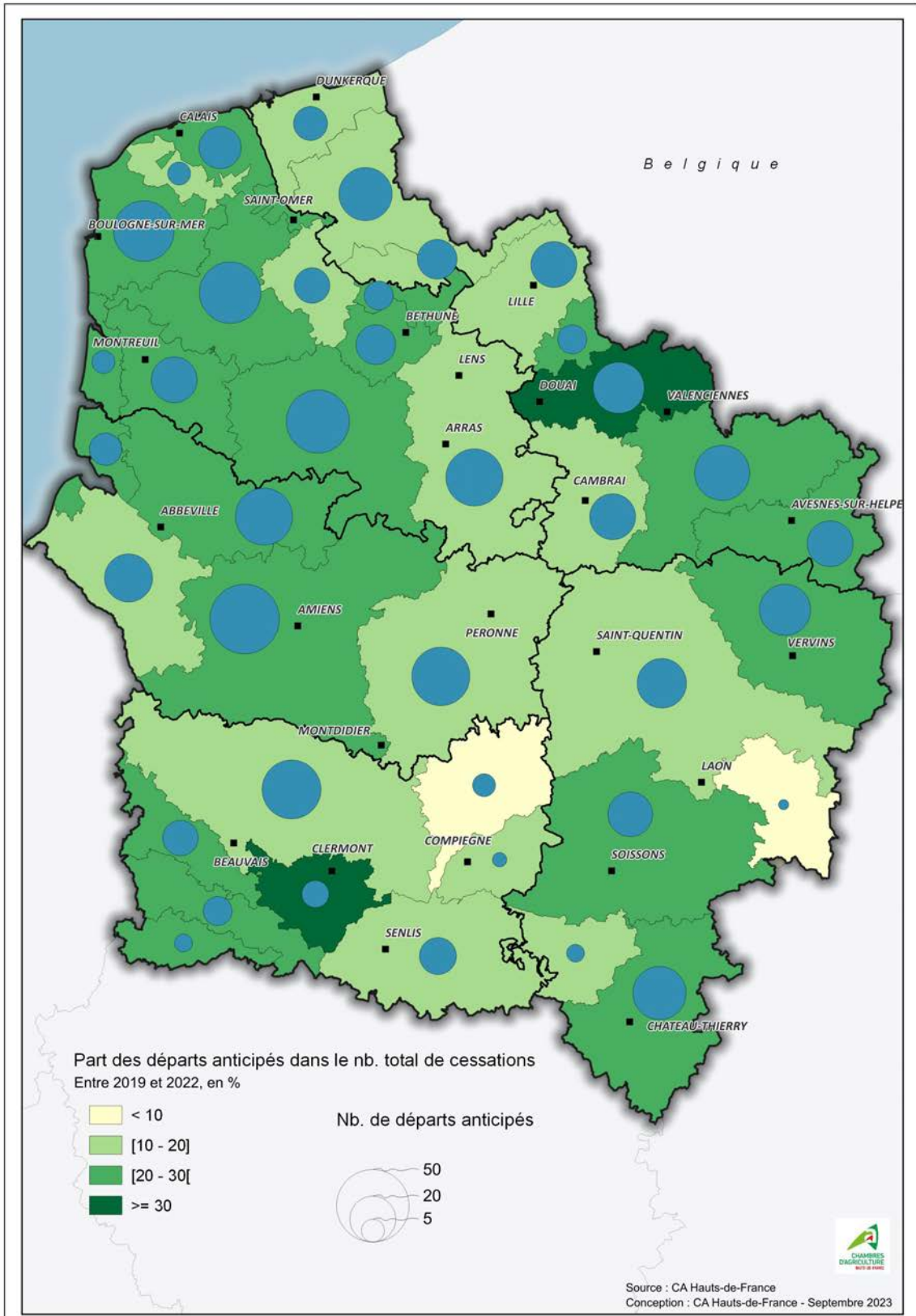
En pourcentage :



Partie 2 Les départements en agriculture

Analyse quantitative des départements

/// Répartition par Petite Région Agricole des départements anticipés des CE



Analyse quantitative des départs

/// Classement des départements de CE par système de production et selon la production dominante sur l'exploitation

● **Départs en grandes cultures : SCOP, cultures industrielles et légumières**

47 % du total des départs de CE est réalisé en grandes cultures

Population en Polyculture-élevage bovin		Femmes	Exploitation individuelle	Société	Âge moyen	Départ anticipé
	Ayant cessé	28 %	35 %	61 %	62 ans	16 %
En exercice	19 %	48 %	52 %	53 ans		

● **Départs en polyculture-élevage bovin**

31 % du total des départs de CE est réalisé en polyculture-élevage bovin lait ou viande

Population en grandes cultures		Femmes	Exploitation individuelle	Société	Âge moyen	Départ anticipé
	Ayant cessé	20 %	36 %	64 %	60 ans	14 %
En exercice	10 %	38 %	64 %	50 ans		

● **Départs en polyculture-élevage volaille**

4 % du total des départs de CE est réalisé en polyculture-élevage volaille

Population en Polyculture-élevage volaille		Femmes	Exploitation individuelle	Société	Âge moyen	Départ anticipé
	Ayant cessé	26 %	47 %	51 %	60 ans	22 %
En exercice	15 %	44 %	56 %	49 ans		

● **Départs en polyculture-élevage porcin**

4 % du total des départs de CE est réalisé en polyculture-élevage porcin

Population en maraîchage		Femmes	Exploitation individuelle	Société	Âge moyen	Départ anticipé
	Ayant cessé	24 %	51 %	47 %	61 ans	14 %
En exercice	5 %	35 %	65 %	49 ans		

Zoom sur la durée moyenne d'activité



La durée d'activité pour un CE est en moyenne de 25 ans pour les Hauts-de-France.

Durée moyenne d'activité par orientation du système d'exploitation :

Elle varie fortement selon :

- Les départements : 29 ans dans le Nord, 27 ans dans le Pas-de-Calais, 26 ans dans la Somme, 23 ans dans l'Aisne et 20 ans dans l'Oise.
- Le genre : passant de 15 ans d'activité pour les femmes à 30 ans pour les hommes.
- Le système d'exploitation déclaré : de 13 ans d'activité en élevage(s) spécialisé(s) à 27 ans en polyculture-élevage

27 ans
en Polyculture-élevage(s)

18 ans
en Polyculture

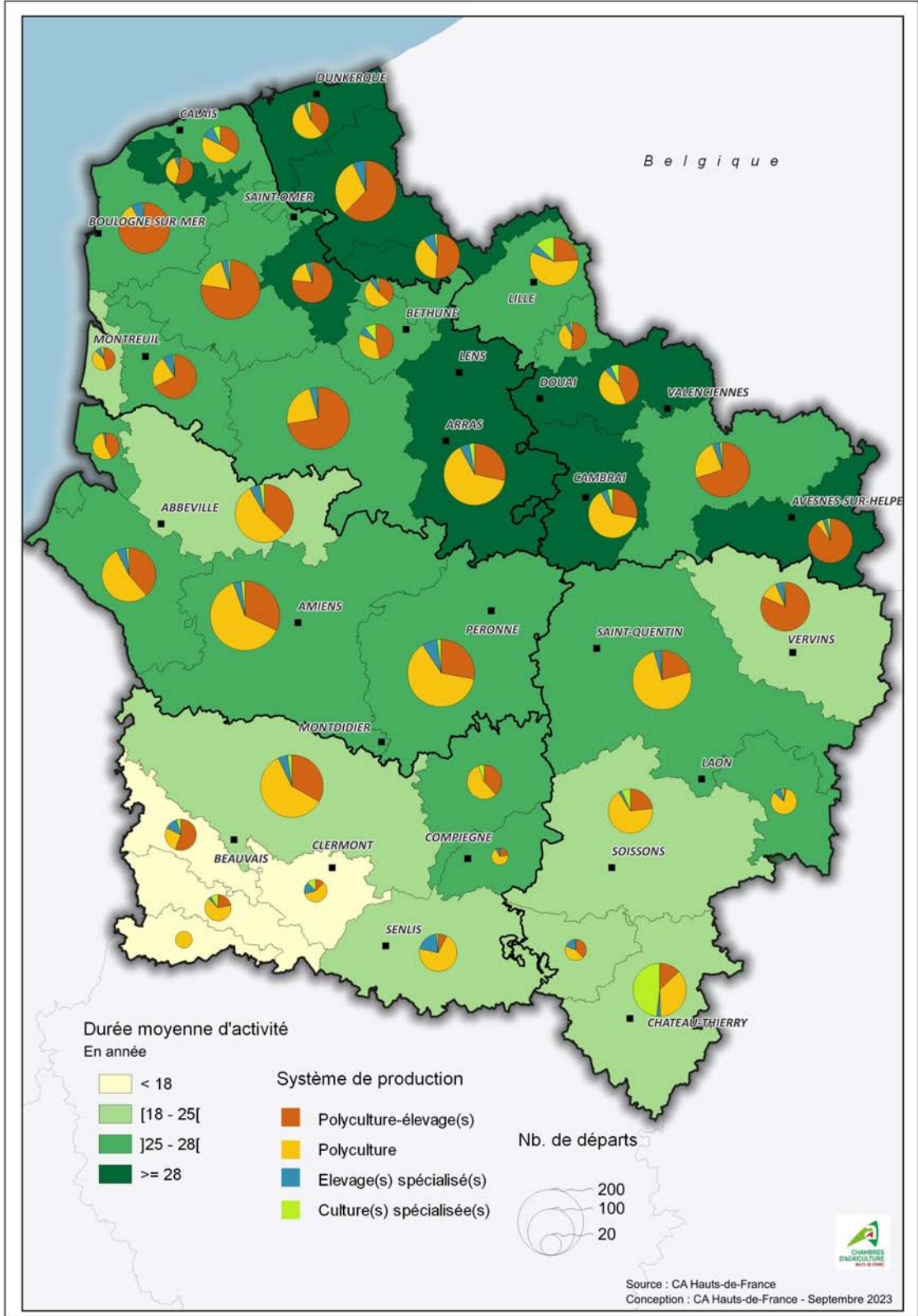
13 ans
en Élevage-s
spécialisé(s)

18 ans
en Cultures(s)
spécialisée(s)

Partie 2 Les départements en agriculture

Analyse quantitative des départements

/// Répartition de la durée moyenne d'activité par EPCI et par système de production



Analyse qualitative du devenir des exploitations



Pour aller plus loin sur l'analyse des départs en agriculture, il est pertinent de pouvoir évaluer ceux à venir.

La **DRAAF**¹⁷ a réalisé en juillet 2022 une étude qualitative sur le devenir des exploitants, basée sur les chiffres du RGA

2020 et les déclarations d'agriculteurs interrogés. Scannez le QR CODE pour retrouver l'étude complète.

1 650
exploitants ne
connaissent pas
le devenir de leur
exploitation sur 3 ans,
soit 28 %.

42 %
des CE ont plus
de 55 ans.

A l'aube de la retraite,
31 %
des exploitants trouvent
leur repreneur dans le
cadre familial.

Pour
37 %
des exploitations,
une reprise est
envisagée.

39 %
de la SAU en
Hauts-de-France
est potentiellement
transmissible d'ici 10
ans.

27 %
des exploitants
n'envisagent pas
un départ immédiat.

La **DICAA**¹⁸ est également un élément pour mieux évaluer le devenir des exploitations.

En effet, chaque exploitant reçoit de la MSA, quatre ans avant qu'il atteigne l'âge requis pour bénéficier de la retraite, le formulaire de la DICAA à renvoyer à la Chambre d'agriculture.

C'est une démarche obligatoire mais non engageante pour tout agriculteur qui a l'intention de cesser son activité agricole. Il permet de connaître les exploitations à reprendre et facilite leur reprise pour de nouveaux exploitants.

En 2023,
862
CE sont destinataires
(âgés de 59-60 ans)

En 2024,
815
CE seront destinataires
(âgés de 59-60 ans)

Le taux de retour
est de
46 %
en 2022.

¹⁷ **DRAAF** : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

¹⁸ **DICAA** : Déclaration d'Intention de Cessation d'Activité Agricole

Partie 3

Le renouvellement des générations

39

Analyse quantitative
du taux de
renouvellement
et du taux de départ

40

Analyse quantitative
du taux de
remplacement

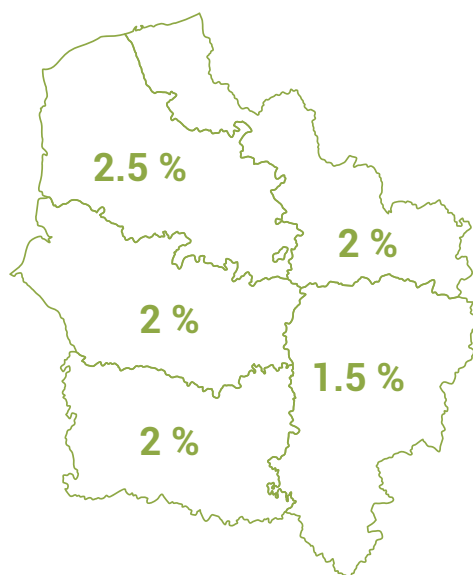
Analyse quantitative du taux de renouvellement et du taux de départ

Le renouvellement des générations en agriculture est évalué à travers 3 indicateurs : le taux de renouvellement, le taux de départ et le taux de remplacement. L'ensemble de ces 3 indicateurs permet de mesurer la dynamique en région, par département, par EPCI ou par système de production.

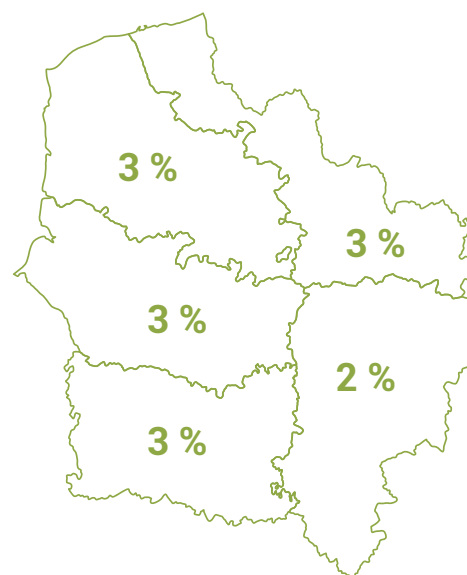
Le taux de renouvellement annuel moyen en Hauts-de-France est de 2 %. Au niveau national, il est de 2,9 % en 2020. Le taux de départ est quant à lui de 3 % par an. Le taux de renouvellement ainsi que le taux de départ par EPCI sont indiqués dans les cartes en page 10 et 28.

Répartition départementale du taux de renouvellement et du taux de départ de CE annuel

Taux de renouvellement



Taux de départ



Répartition du taux de renouvellement et du taux de départ de CE selon le système d'exploitation

Système de production	Polyculture-élevage(s)	Polyculture	Élevage(s) spécialisé(s)	Culture(s) spécialisé(s)
Taux de renouvellement annuel	3,3 %	1,2 %	2,4 %	3,2 %
Taux de départ annuel	2,4 %	4,7 %	2,5 %	2,2 %

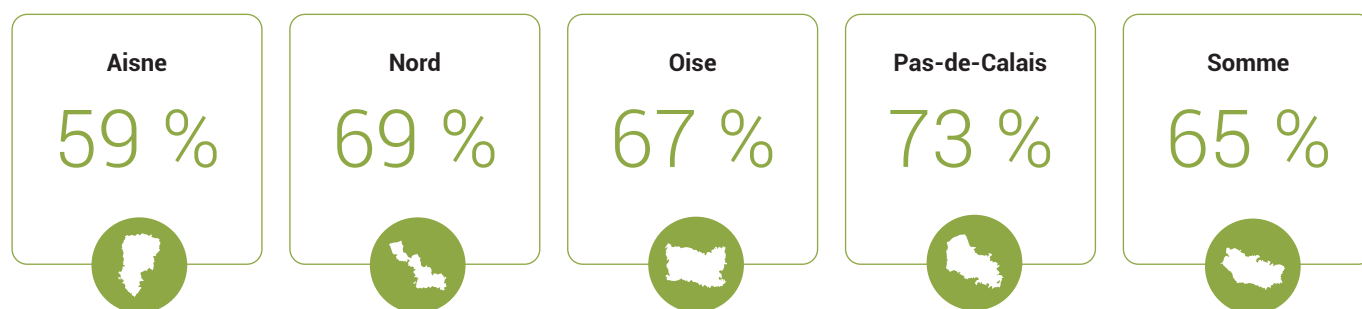
Analyse quantitative du taux de remplacement

Un taux de remplacement inférieur à 100 % indique qu'il y a moins d'installations que de départs. À l'inverse, lorsque le taux de remplacement est supérieur à 100 %, cela indique qu'il y a plus d'installations que de départs.

Il est appréciable de juger un taux de remplacement sur plusieurs années. C'est pourquoi les chiffres ci-après sont sur la période 2019-2022, et non par année.

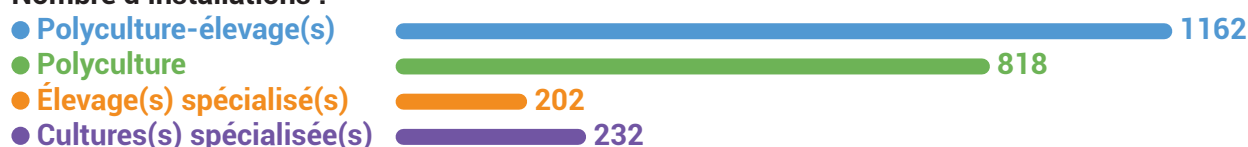
Sur 4 ans, le taux de remplacement des Chefs d'Exploitation est de 66 % pour les Hauts-de-France. Le Pas-de-Calais a le taux de remplacement le plus élevé, et l'Aisne le moins élevé. À noter que le taux de remplacement en 2021 au niveau national était de 79 %.

Répartition et évolution départementale du taux de remplacement de CE

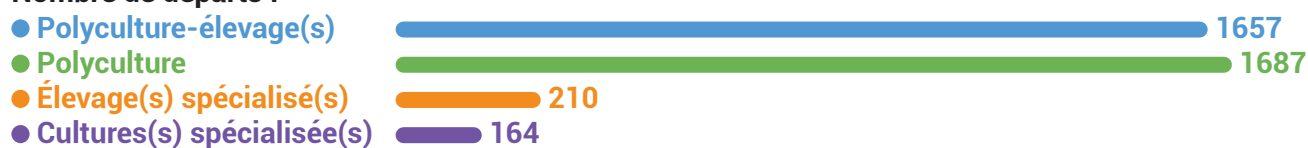


Répartition des installations, des départs de CE selon le système d'exploitation entre 2019 et 2022

Nombre d'installations :



Nombre de départs :

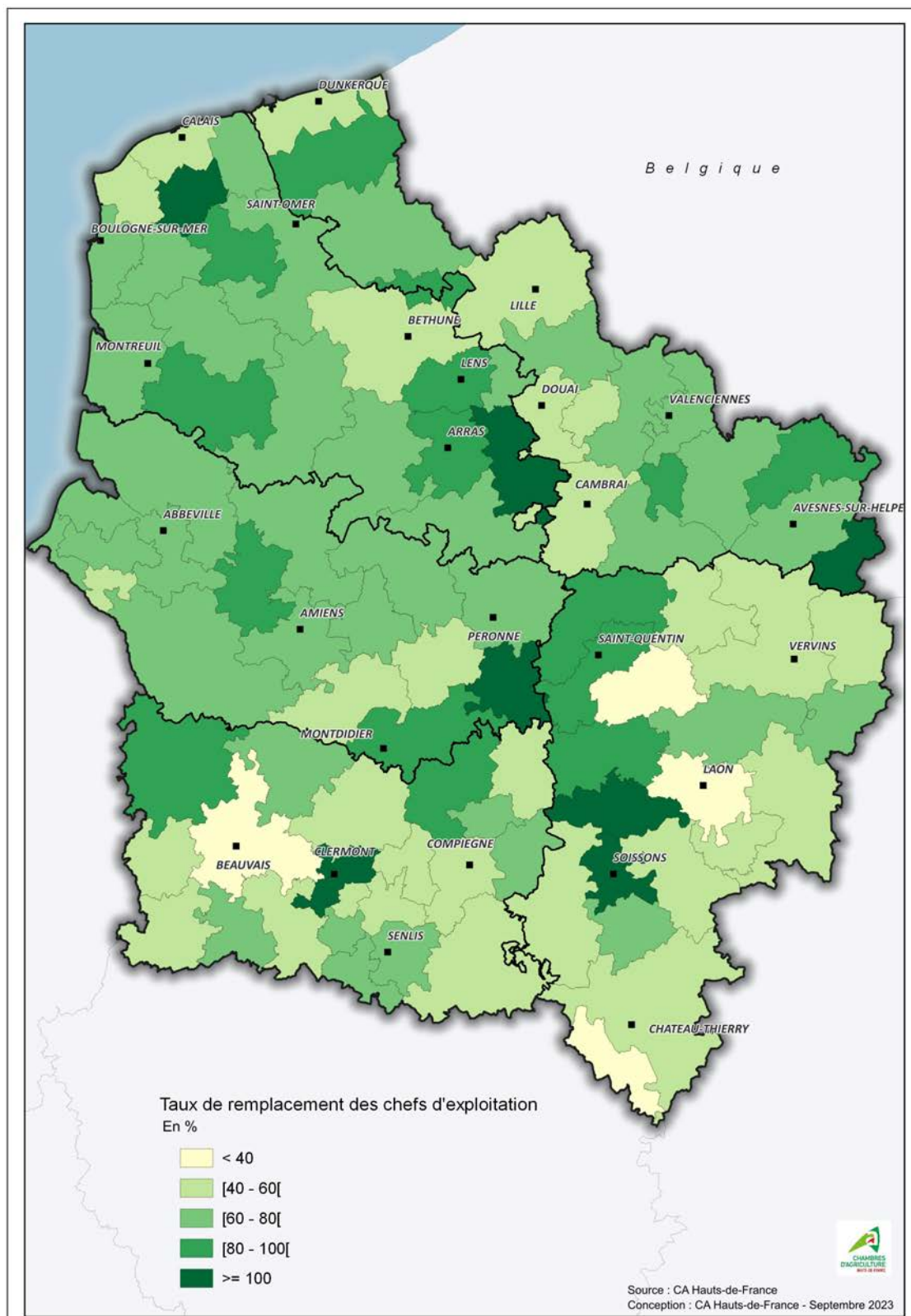


Répartition du taux de remplacement de CE selon le système d'exploitation

Système de production	Polyculture-élevage(s)	Polyculture	Élevage(s) spécialisé(s)	Culture(s) spécialisé(s)
Taux de remplacement	70 %	48 %	96 %	141 %

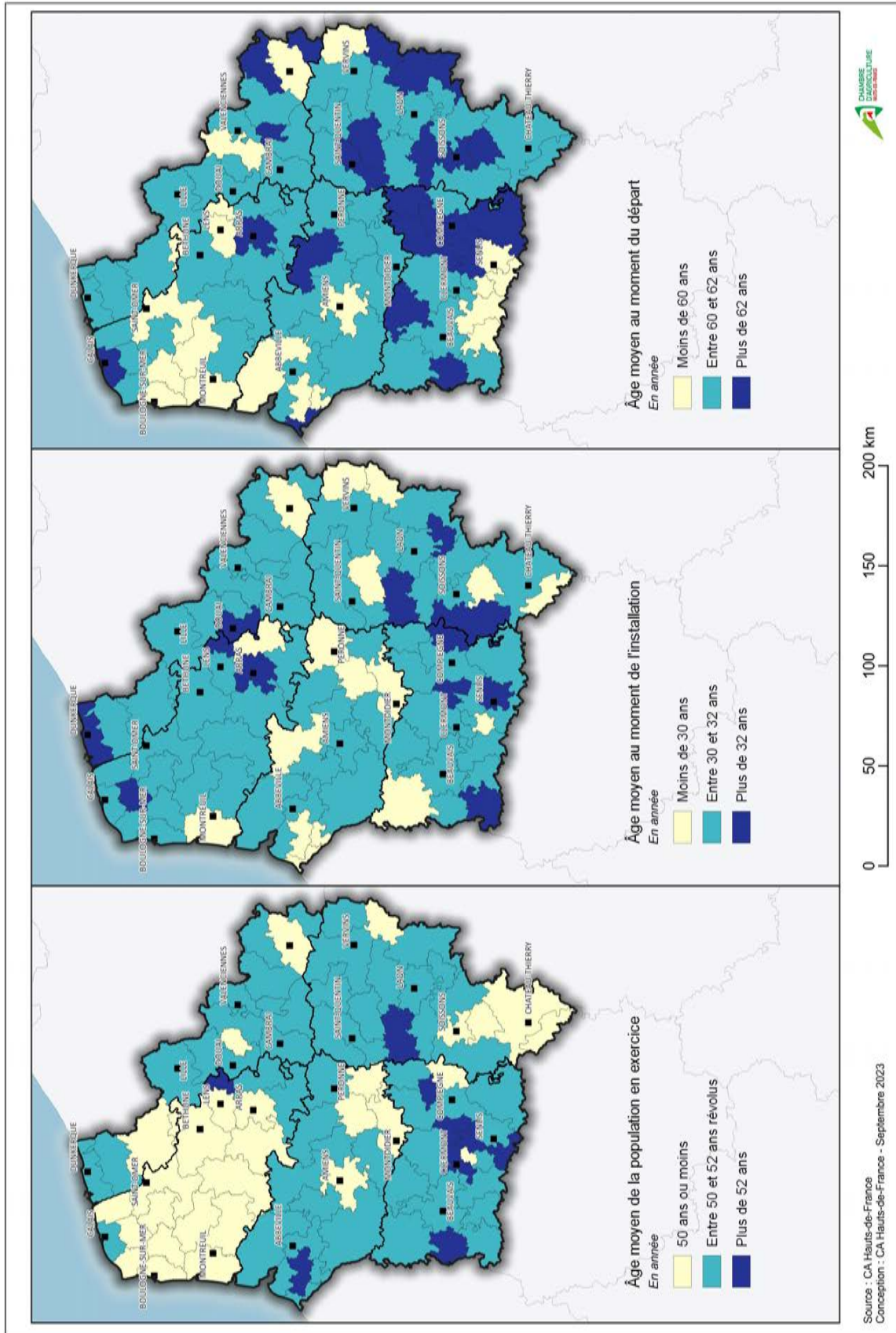
Analyse quantitative du taux de remplacement

Répartition par EPCI du taux de remplacement de CE



Analyse quantitative du taux de remplacement

Répartition par EPCI des âges moyens des CE à l'installation, au moment du départ et de la population agricole active



Contacter votre Point Accueil Installation Transmission



S'installer
et transmettre
en agriculture



PAIT Nord
Sars et Rosières
pait@npdc.chambagri.fr
03 27 21 46 91



PAIT Pas-de-Calais
Saint-Laurent-Blangy
pait@npdc.chambagri.fr
03 21 60 57 41



PAIT Aisne
Laon
pait@aisne.chambagri.fr
03 23 22 50 00



PAIT Oise
Beauvais
pait@oise.chambagri.fr
03 44 11 44 07



PAIT Somme
Amiens
pait@somme.chambagri.fr
03 22 33 69 88

 www.hautsdefrance-pait.fr

 [pait.hautsdefrance](https://www.facebook.com/pait.hautsdefrance)



S'installer et transmettre en agriculture Hauts-de-France



[pait_hautsdefrance](https://www.instagram.com/pait_hautsdefrance)

L'observatoire Hauts-de-France du renouvellement des générations en agriculture est construit avec l'appui des données des Caisses de MSA Nord-Pas-de-Calais et Picardie, des Chambres d'agriculture des Hauts-de-France, du Recensement Général Agricole ainsi que d'Initiatives Paysannes.

